



Ontario

Deposit Insurance
Corporation of Ontario

Société ontarienne
d'assurance-dépôts

RAPPORT ANNUEL

2016

TABLE DES MATIÈRES

01	Mandat, mission, vision, valeurs
02	Message du président du conseil
04	Gouvernance de la SOAD
05	Conseil d'administration
06	Comités du conseil
07	Message du chef de la direction
09	Rapport de l'ombudsman
10	Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2017
11	Plan stratégique de la SOAD de 2017 à 2019
12	Gestion des risques
13	Points saillants des principaux programmes et activités
16	Perspectives d'avenir
17	Rendement par rapport au plan
19	Commentaires et analyse de la direction
23	Analyse de la performance financière
28	Responsabilité de la direction pour les états financiers
29	Rapport des auditeurs indépendants
30	États financiers
35	Notes afférentes aux états financiers
51	Répondre aux attentes énoncées dans le mandat de l'organisme
52	Liste des caisses populaires, crédit unions et fédérations

Dans le présent document: L'expression « caisse populaire » englobe crédit union et fédération.

L'expression "secteur" fait référence au secteur des caisses

LA COUVERTURE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Pour être assurés, vos dépôts doivent être détenus par une caisse de l'Ontario qui est assurée par la SOAD. Toutes les caisses constituées en Ontario sont assurées par la SOAD.

QU'EST-CE QUI EST ASSURÉ?

Les dépôts détenus en dollars canadiens payables au Canada, y compris :

Dépôts non enregistrés

Les dépôts dans les limites prévues par la Loi à concurrence de 100 000 \$ par déposant pour chacun des types de dépôts suivants :

- Comptes d'épargne et de chèques; les dépôts à terme, y compris les dépôts à terme indexés; les certificats de placement garanti; les mandats et chèques certifiés, etc.
- Dépôts au nom d'une personne
- Dépôts conjoints
- Dépôts en fiducie

Régimes enregistrés

Tous les dépôts admissibles en dollars canadiens sont entièrement assurés pour chacun des types de régimes enregistrés suivants :

- Comptes d'épargne libre d'impôt (CELO)
- Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

QU'EST-CE QUI N'EST PAS ASSURÉ?

La SOAD ne protège PAS certains types de dépôts :

- parts sociales d'adhésion et parts de placement émises par une caisse
- fonds communs de placement
- actions, obligations non garanties et débetures
- bons du Trésor
- dépôts en devises étrangères
- le contenu des coffres-forts
- valeurs mobilières dont la garde est assurée

CONTACTEZ-NOUS

La SOAD s'efforce de répondre à toutes vos questions sur l'assurance-dépôts. Veuillez trouver ci-dessous nos coordonnées :

Société ontarienne d'assurance-dépôts

4711, rue Yonge
Bureau 700
Toronto (Ontario) M2N 6K8

Sans frais : 1 800 268-6653

Page d'accueil Internet : www.soad.com

Courrier électronique : info@soad.com

Télécopieur : 416 325-9439

MANDAT

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) est chargée d'administrer la conformité aux règlements établis par le gouvernement de l'Ontario en ce qui a trait à la solvabilité des caisses, la promotion de normes relatives aux saines pratiques commerciales et financières, la prestation d'assurance contre perte de dépôts et le maintien de la stabilité du secteur des caisses de l'Ontario (« secteur ») dans un environnement concurrentiel.

MISSION

Protéger les déposants et contribuer à la stabilité du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions.

VISION

Nous contribuerons à la solidité, à la stabilité et au succès du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions en exerçant efficacement nos fonctions de réglementation de la solvabilité et d'assureur de dépôts.

VALEURS

En remplissant notre mandat et en réalisant notre vision et notre mission, nous appliquerons les valeurs suivantes :

Excellence et professionnalisme

La SOAD aura en permanence un effectif hautement compétent et diversifié qui exercera ses fonctions de manière à promouvoir le professionnalisme et l'excellence.

Respect et équité

Les employés feront preuve de respect et d'équité envers tous. La SOAD agira et appuiera ses employés de manière cohérente et équitable.

Intégrité et fiabilité

Les employés s'acquitteront de leurs fonctions et de leurs responsabilités en se conformant à des normes d'éthique de la première rigueur, notamment en respectant le caractère confidentiel de l'information sensible.

Communications et esprit d'équipe

Les employés communiqueront librement et collaboreront entre eux et avec leurs partenaires dans la poursuite du mandat de la SOAD.

Intendance financière

La SOAD se comportera en organisme responsable qui s'efforce continuellement de gérer ses activités avec efficience et efficacité au profit de tous ses intervenants.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



Fidèle à son habitude, la SOAD a rempli sa mission en 2016. En effet, elle a protégé les déposants et contribué à la stabilité du secteur, car aucune caisse ne s'est trouvée en situation de défaillance et aucune demande d'indemnisation d'assurance-dépôts n'a été formulée. De fait, aucun déposant n'a perdu de fonds déposés dans une caisse assurée au cours de ses 39 années d'existence. Il faut de plus mentionner que la SOAD ne bénéficie d'aucun financement du gouvernement de l'Ontario et qu'elle capitalise son exploitation exclusivement à l'aide des primes d'assurance-dépôts payées par les caisses. Elle affecte également les primes à la tenue et à l'augmentation du fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) qui protège les dépôts assurés admissibles des sociétaires contre des pertes possibles.

Parallèlement à l'évolution et à la complexité accrue du secteur des services financiers, les attentes envers les superviseurs prudentiels et les organismes d'assurance-dépôts s'accroissent. Par conséquent, la SOAD a continué de rehausser ses processus de surveillance afin d'optimiser le régime prudentiel des caisses de l'Ontario en veillant à ce que celles-ci adhèrent à des normes de gouvernance, de capital et de gestion du risque strictes. Nous sommes confiants que ces politiques, procédures et normes de service ont renforcé la protection des dépôts; nous sommes reconnaissants au secteur de son appui indéfectible envers la mise en place de ces améliorations.

Dans le cadre de son engagement à communiquer de manière proactive avec le secteur, la SOAD a continué de tisser des liens avec les principaux intervenants par différents moyens, notamment : la publication de guides, d'outils et d'autres éléments utiles; des présentations au conseil d'administration des caisses et des consultations auprès des leaders du secteur. Au cours de l'année, le conseil a également organisé des événements afin de communiquer avec des administrateurs et des dirigeants des caisses de la région. De plus, nous avons participé à des congrès nationaux et internationaux dans le domaine pour nous tenir au fait des pratiques exemplaires et des innovations en matière de surveillance du risque. Nous jugeons que ces activités de rapprochement forment une composante essentielle d'un programme de communication efficace entre la SOAD et le secteur.

En 2016, la SOAD a participé à la rédaction de la nouvelle législation soutenant la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (Loi sur les CPCU) mené l'année précédente. Ce travail est censé se poursuivre en 2017.

De plus, le gouvernement a annoncé à la fin de 2016 qu'il irait de l'avant avec la création de l'Autorité de régulation des services financiers (« ARSF »). Cette annonce suit l'examen des mandats de la Société, de la Commission des services financiers de l'Ontario et du Tribunal des services financiers. Le nouveau Secrétariat de la modernisation de la réglementation des services financiers a été chargé de gérer la transition en plusieurs étapes des activités de ces organismes à l'ARSF. Même si nous ne savons pas vraiment quand la transition sera mise en marche et les répercussions qu'elle aura sur le mandat et le fonctionnement de la SOAD, son incidence sera sans doute marquée. Il nous tarde de fournir toute l'aide nécessaire au Secrétariat pour réaliser cette importante initiative qui vise à moderniser la réglementation concernant les services financiers et les régimes de retraite et à améliorer la protection des consommateurs, des investisseurs et des bénéficiaires des régimes de retraite.

Je souhaite profiter de l'occasion pour exprimer ma gratitude envers tous les membres de notre conseil pour le dévouement et le professionnalisme dont ils font preuve par l'exercice d'une surveillance exceptionnelle pour le compte de la SOAD. La diversité de leurs compétences représente une valeur inestimable pour la SOAD, ses intervenants et son équipe de direction.

En 2016, nous avons dû accepter le départ à la retraite du chef de la direction, M. Andy Poprawa, qui a dirigé la SOAD pendant 23 ans. À ses débuts, la SOAD était l'autorité de stabilisation et l'assureur-dépôts de plus de 500 caisses dont l'actif dépassait 12 milliards de dollars. Sous sa ferme gouvernance, elle est devenue un organisme de réglementation de la solvabilité et un assureur-dépôts de 99 caisses gérant un actif de 51,9 milliards de dollars en plus d'afficher un FRAD bien capitalisé. Au nom du conseil d'administration et du personnel de la SOAD, je lui témoigne notre plus profonde gratitude pour son apport exceptionnel et son inlassable dévouement envers la SOAD et le secteur. Nous offrons à Andy et à sa famille nos meilleurs vœux pour ce nouveau chapitre de leur vie.

Je tiens également à exprimer ma plus sincère appréciation à M. Guy Hubert pour son leadership et son travail acharné depuis sa nomination, en septembre, à titre de chef de la direction par intérim. Nous saluons aussi le personnel et la direction de la SOAD pour leur engagement et leur dévouement.

Il convient de souligner le précieux soutien et l'orientation avisée que nous ont fournis nos collègues du ministère des Finances. Enfin, nous sommes reconnaissants aux nombreux intervenants avec qui nous avons eu la chance de collaborer au cours de la dernière année. Nous espérons qu'ils continueront de contribuer à la viabilité du secteur des caisses en Ontario.

Au nom du conseil d'administration,

Steve Blakely, IAS.A
Président du conseil d'administration

GOVERNANCE DE LA SOAD

Régie par un conseil d'administration, la Société ontarienne d'assurance-dépôts (« SOAD ») est un organisme de la province de l'Ontario qui a été créé en 1977 et qui exerce ses activités en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (la « Loi sur les CPCU »). La Loi sur les CPCU définit les objectifs, pouvoirs et fonctions de la SOAD ainsi que les modalités générales de l'assurance-dépôts et d'autres paramètres administratifs. La Société s'acquitte de ses fonctions dans un cadre juridique établi par la Loi sur les CPCU, la Directive du Conseil de gestion du gouvernement sur les nominations et l'établissement d'organismes ainsi que d'autres directives et lois en la matière. La SOAD est tenue de rendre compte de sa gestion au ministre des Finances.

La Loi sur les CPCU exige que le conseil d'administration de la SOAD (le « conseil ») : « (...) gère les affaires de la Société ou en surveille la gestion (...) ». Le conseil d'administration peut comprendre jusqu'à neuf personnes, toutes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil. La SOAD suit un processus de mise en nomination tout à fait rigoureux de sorte que les personnes possédant les compétences et l'expérience nécessaires soient recrutées. Généralement, la SOAD recommande au ministre les candidates et candidats qui présentent les compétences et l'expérience pertinentes.

En plus d'une description de poste, un profil de compétence a été établi pour les administrateurs. La SOAD a aussi créé pour l'ensemble du conseil un profil de représentation par sexe, expérience, compétence et lieu géographique en vue de conserver un bon équilibre entre ces éléments.

Parmi les critères de nomination des administrateurs figurent les suivants :

- avoir acquis de l'expérience dans l'industrie des services financiers, plus précisément dans les coopératives d'épargne et de crédit;
- comprendre les principes du secteur des caisses populaires et credit unions, sa structure et son mode de fonctionnement;
- avoir siégé à un conseil d'administration, suivi une formation d'administrateur ou acquis de l'expérience dans le milieu des affaires ou universitaire;
- comprendre les concepts des affaires, l'exploitation d'une entreprise et les rapports financiers;
- savoir bien communiquer;
- faire preuve de pensée stratégique;
- savoir prendre des décisions et exercer son jugement.

La SOAD applique les meilleures pratiques de gouvernance, à savoir :

- un processus officiel d'orientation des administrateurs;
- le perfectionnement permanent des administrateurs et du conseil dans son ensemble;
- la planification de la relève au sein du conseil;
- l'évaluation annuelle du conseil et mutuelle par les pairs avec communication des résultats;
- la tenue régulière de réunions du conseil et des séances à huis clos;
- une séance de planification stratégique annuelle.

Le conseil d'administration se fixe également des objectifs annuels par rapport auxquels il mesure son rendement. Il s'agit, entre autres, de la gouvernance, des stratégies de gestion des risques et de communication avec les intervenants et les cadres supérieurs ainsi que des rapports et des contrôles de gestion.

La SOAD est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et d'autres organisations, qui fournissent des conseils en matière de gouvernance. La participation de la Société aux activités de ces entités fournit des renseignements sur les pratiques exemplaires actuelles ou émergentes qui favorisent la poursuite de l'excellence en matière de gouvernance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2016



De G à D *Rangée du haut :*

Jim Houston

Nommé le 1^{er} juillet 2015

Fin de mandat : le 1^{er} juillet 2019

Helen Young

Nommée le 11 mars 2015

Fin de mandat : le 11 mars 2019

Steve Blakely (Chair)

Nommé le 11 septembre 2013

Fin de mandat : le 1^{er} juillet 2019

Monique Tremblay

Nommée le 18 avril 2011

Fin de mandat : le 19 avril 2019

John Ferreira

Nommé le 11 mars 2015

Fin de mandat : le 11 mars 2019

De G à D *Rangée du bas :*

Gail Di Cintio

Nommée le 4 mai 2011

Fin de mandat : le 5 mai 2019

Carmen Rossiter

Nommée le 11 mars 2015

Fin de mandat : le 11 mars 2019

Don Dalicandro

Nommé le 23 mars 2011

Fin de mandat : le 24 mars 2019

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le Conseil et chacun de ses membres dans le site Web de la SOAD à l'adresse www.soad.com

COMITÉS DU CONSEIL

Comité d'audit et des finances

Ce comité prend en considération les questions liées à l'audit et aux finances et fait des recommandations au conseil d'administration à ces égards et sur d'autres sujets connexes comme l'examen de tous les états financiers. Le comité supervise également les processus d'audit externe et interne, examine le rapport annuel de la SOAD et recommande au conseil l'approbation du plan opérationnel et du budget de la Société. Le comité passe aussi en revue la politique et la stratégie d'investissement et les activités de gestion des risques liées à sa sphère de responsabilité.

Composition: Carmen Rossiter (présidente), John Ferreira, Jim Houston, Monique Tremblay, Helen Young, Steve Blakely (membre d'office)

Comité de la gouvernance et des ressources humaines

Ce comité prend en considération les questions touchant la gouvernance et les ressources humaines et fait des recommandations à ces égards au conseil d'administration. Il passe en revue la structure et la composition des comités du conseil, les profils de compétences requises des administrateurs et les politiques de ressources humaines ayant une incidence sur la gouvernance de la SOAD. Il analyse également la planification de la relève des dirigeants de la Société, les politiques de rémunération et le régime de retraite tout en supervisant les relations avec les intervenants et les stratégies de communication.

Composition: Don Dalicandro (présidente), Gail Di Cintio, Jim Houston, Monique Tremblay, Helen Young, Steve Blakely (membre d'office)

Comité de surveillance du risque

Ce comité prend en considération les fonctions et obligations relatives à l'assurance-dépôts, à la gestion des risques ainsi que les questions de réglementation et fait des recommandations au conseil à ces égards. De plus, il surveille les politiques de risques; passe en revue et autorise l'exercice des pouvoirs de la SOAD; examine le fonds de réserve d'assurance-dépôts et les hypothèses du modèle; assure le suivi des procédures judiciaires; étudie le plan stratégique relatif aux systèmes informatiques et recommande son approbation au conseil; approuve les demandes d'aide financière des caisses.

Composition: Gail Di Cintio (présidente), Don Dalicandro, John Ferreira, Carmen Rossiter, Steve Blakely (membre d'office)

Participation aux réunions du conseil d'administration et aux comités du conseil en 2016*

	Conseil de la SOAD	Comité d'audit et des finances	Comité de gouvernance et des ressources humaines	Comité de surveillance du risque
Nombre de réunions	7	5	13	6
Nombre de membres	8	5	5	4
Participation attendue des administrateurs	56	25	65	24
Participation réelle des administrateurs	48	22	58	20
Taux de participation des administrateurs	86 %	88 %	89 %	83 %

* La participation de S. Blakely, membre d'office et de l'observateur du MF aux réunions des comités n'est pas incluse.

MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION



La conjoncture difficile et la faiblesse des taux d'intérêt continuent d'avoir une incidence marquée sur l'évolution du secteur des services financiers en Ontario. Les caisses de la province ont relevé ces défis en réduisant leurs charges d'exploitation et en augmentant leurs revenus afin de rehausser la rentabilité globale passée de 27 points de base (pb) à l'exercice 2015 à 33 pb à l'exercice 2016. En effet, le secteur poursuit sa croissance sur le plan de l'actif. En 2016, il a atteint 51,9 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 11,2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à la forte progression des portefeuilles de prêts hypothécaires et commerciaux. Par ailleurs, les niveaux de capital, comme ils sont évalués sur la base du levier, sont encore solides à 7,0 % quoique légèrement inférieurs au pourcentage inscrit en 2015, c'est-à-dire 7,3 %. Quant à la liquidité globale du secteur, elle demeure suffisante, s'établissant à 11,26 %, et comparable à 2015 (11,20 %).

Le regroupement au sein du secteur a suivi son cours. À la fin de l'exercice, on comptait 11 caisses de moins pour un total de 99. Les caisses qui ont cessé leur exploitation pendant l'année ont été absorbées par d'autres caisses. Dans tous les cas, l'ensemble des dépôts assurés a été protégé contre les pertes, car la fusion et la transition des activités se sont déroulées sans heurt, ce qui a maintenu la confiance du public envers les nouvelles caisses. On s'attend à ce que cette tendance se maintienne et qu'elle donne généralement lieu à des caisses plus grandes exerçant des activités plus complexes. Afin de pouvoir continuer d'assurer une surveillance efficace dans un secteur en évolution rapide, la SOAD demeure résolue à renforcer ses processus, programmes et compétences.

L'exercice 2016 a souri à la SOAD du point de vue financier. Le fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) s'est chiffré à 226 millions de dollars, soit 79 pb du total des dépôts assurés, grâce à un revenu de prime légèrement supérieur aux exercices précédents ainsi qu'à la gestion prudente et soutenue des dépenses. La SOAD demeure confiante de pouvoir atteindre la cible des 100 pb des dépôts assurés d'ici 2020.

L'un des volets essentiel du mandat de la SOAD porte sur la protection des dépôts assurés des sociétaires. La SOAD réalise ce mandat en supervisant la viabilité des caisses au chapitre des finances et de l'exploitation. En effet, elle exerce une surveillance prudentielle proactive axée sur les risques comprenant un programme d'inspections sur place exigeant et des processus de contrôles hors site exhaustifs. À l'exercice 2016, les employés et les mandataires de la SOAD ont effectué 57 inspections. Les caisses qui ne respectent pas les normes strictes qui les gouvernent pourraient être mises sur la liste de surveillance ou assujetties à d'autres mesures réglementaires, comme les programmes de supervision ou d'administration. Au 31 décembre 2016, aucune caisse n'était inscrite à ces régimes.

Dans le cadre de son processus d'établissement de normes, la SOAD crée des outils et publie des avis ainsi que des notes d'orientation lui permettant de préciser ses attentes envers les caisses en matière de gestion du risque et de soutenir les caisses dans leurs efforts de conformité. Ainsi, en 2016, la SOAD a mis à niveau l'outil de reddition de compte électronique, elle a mené des consultations concernant la note d'orientation sur la liquidité et la simulation de crise et elle a publié des versions mises à jour du manuel des administrateurs et du comité d'audit. Par ailleurs, le travail qu'effectue la SOAD sur les risques émergents du secteur devrait éventuellement déboucher sur la publication de notes d'orientation concernant la gestion des liquidités, la titrisation, la cybersécurité et les prêts et le provisionnement des pertes de prêts. Enfin, le système de reddition de compte sera perfectionné davantage de sorte que la SOAD puisse en tirer des données détaillées à l'appui de conventions de simulation de crise plus rigoureux.

Pour s'assurer de collaborer efficacement avec tous les intervenants, la SOAD a signé des protocoles d'entente avec les principaux intéressés. Par exemple, nos représentants siègent à plusieurs comités consultatifs formés de cadres supérieurs du secteur auxquels se joignent des fonctionnaires du ministère des Finances et du personnel de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO). En quête d'une réglementation et d'une supervision efficaces pour le secteur, la SOAD collabore avec d'autres autorités au Canada et ailleurs dans le monde pour instaurer des principes rigoureux de réglementation et de protection des déposants dans le mouvement coopératif. À cette fin, elle passe en revue et améliore régulièrement ses processus de gouvernance et de gestion pour agir de manière responsable et juste et faire preuve de transparence dans tous ses rapports avec les caisses, les principaux intervenants et le public.

Après 23 ans à titre de chef de la direction de la SOAD, M. Andy Poprawa a pris sa retraite. Je suis reconnaissant au conseil d'administration de m'avoir accordé sa confiance en me désignant comme son remplaçant temporaire. Je tiens aussi à souligner mon appréciation aux administrateurs qui, sous la gouverne de M. Steve Blakely, m'ont prodigué de sages conseils; je les remercie de leur appui. J'aimerais aussi saluer le travail de mon équipe de direction et de notre personnel talentueux, un groupe de professionnels extrêmement dévoués, qui forment le maillon fort de la SOAD. Il nous tarde de poursuivre notre engagement envers les caisses et leurs déposants en 2017.

Guy Hubert, président et chef de la direction (par intérim)

RAPPORT DE L'OMBUDSMAN



Le Bureau de l'ombudsman examine les plaintes et recommande des solutions. Plus précisément, l'ombudsman contribue à résoudre les problèmes en aidant les plaignants à définir les options à leur disposition et à recommander les mesures que les parties impliquées peuvent prendre. L'ombudsman ne peut, en aucun cas, rendre de décision sur les différends ou défendre la position d'un plaignant, de la SOAD ou d'autres parties.

L'ombudsman enquête sur les plaintes liées aux questions de réglementation entre les caisses et la SOAD, d'une part, et sur les différends entre les déposants ou emprunteurs de caisses en liquidation ne pouvant être résolus à l'échelon des secteurs opérationnels d'autre part. À la suite de ses enquêtes, l'ombudsman formule des recommandations au conseil d'administration dont certaines peuvent porter sur des changements systémiques en vue de régler les problèmes récurrents. Il faut savoir que le Bureau de l'ombudsman ne

divulguera pas les renseignements confidentiels qu'il utilise dans le cadre de ses enquêtes. L'ombudsman relève directement du conseil d'administration et elle est indépendante des programmes opérationnels.

Le site de la SOAD, www.soad.com, renferme des renseignements complets sur le processus de résolution de plainte, notamment les coordonnées des gestionnaires, et la liste des situations où l'ombudsman n'a pas la compétence (comme l'application d'ordonnances de mise sous administration ou en liquidation ou encore les plaintes de sociétaires à l'égard d'une caisse).

En 2016, le Bureau a été contacté trois fois : deux fois par des sociétaires et une fois par un membre du milieu des affaires.

1. Un sociétaire a demandé de l'aide sur une question directement liée à une caisse qui ne se réglait pas. Le dossier a été acheminé à la direction qui a fait le suivi auprès de la caisse pour résoudre la situation
2. Une plainte a été déposée auprès d'une caisse, et par conséquent, était hors du champ de compétence du Bureau. Le Bureau a recommandé au sociétaire de communiquer avec la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) s'il n'obtenait pas satisfaction avec la caisse.
3. Le propriétaire d'une entreprise de transfert de fonds voulait discuter de l'incidence sur ses comptes de l'Avis sur le risque d'exploitation des entreprises de services monétaires de la SOAD. La direction a été mise au courant de cette demande et a communiqué avec la personne intéressée.

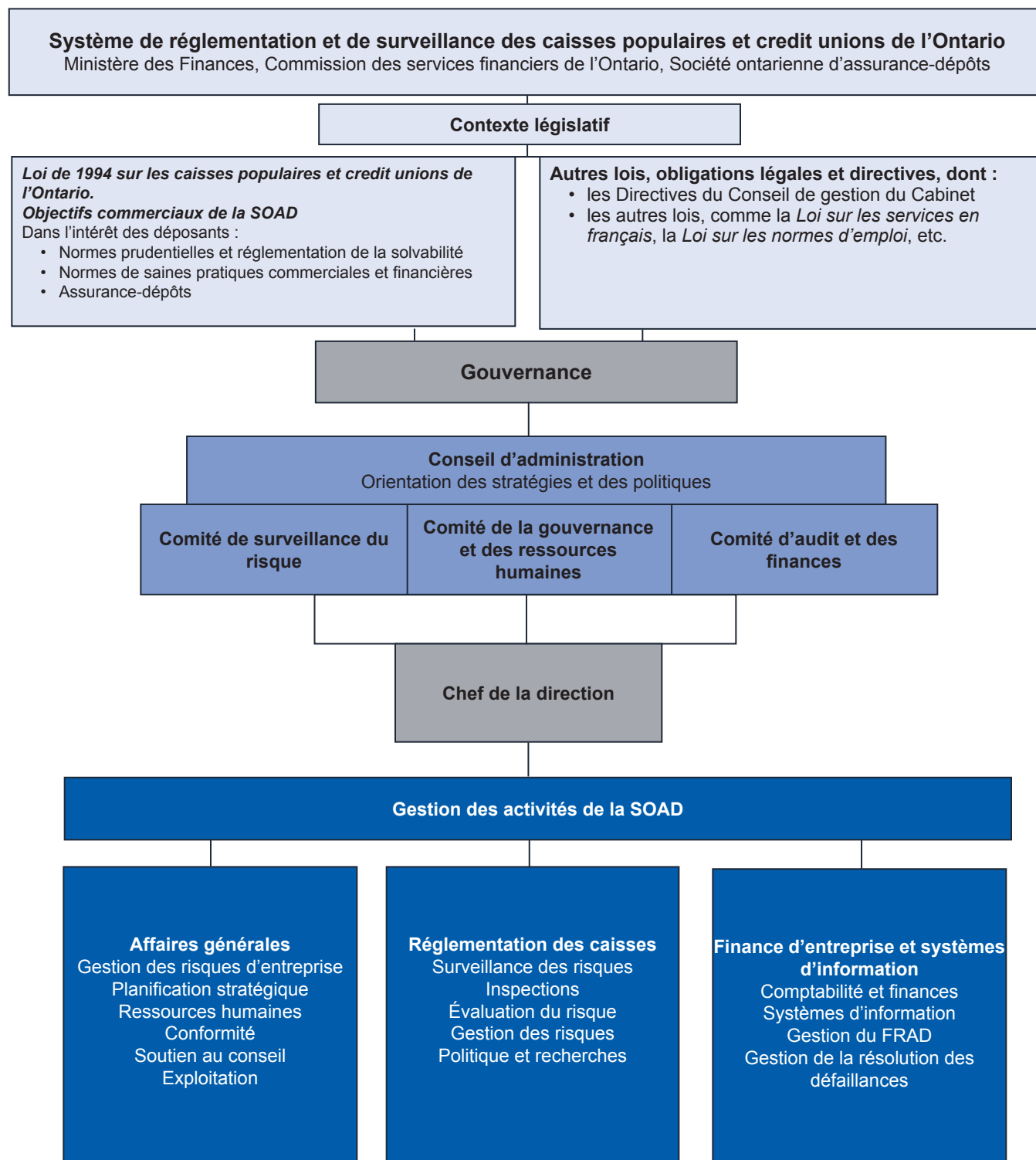
Le conseil d'administration, la direction et les employés de la SOAD ont accordé leur entière collaboration et soutien au Bureau tout au long de l'année ce dont je leur suis reconnaissante.

Le tout respectueusement soumis,

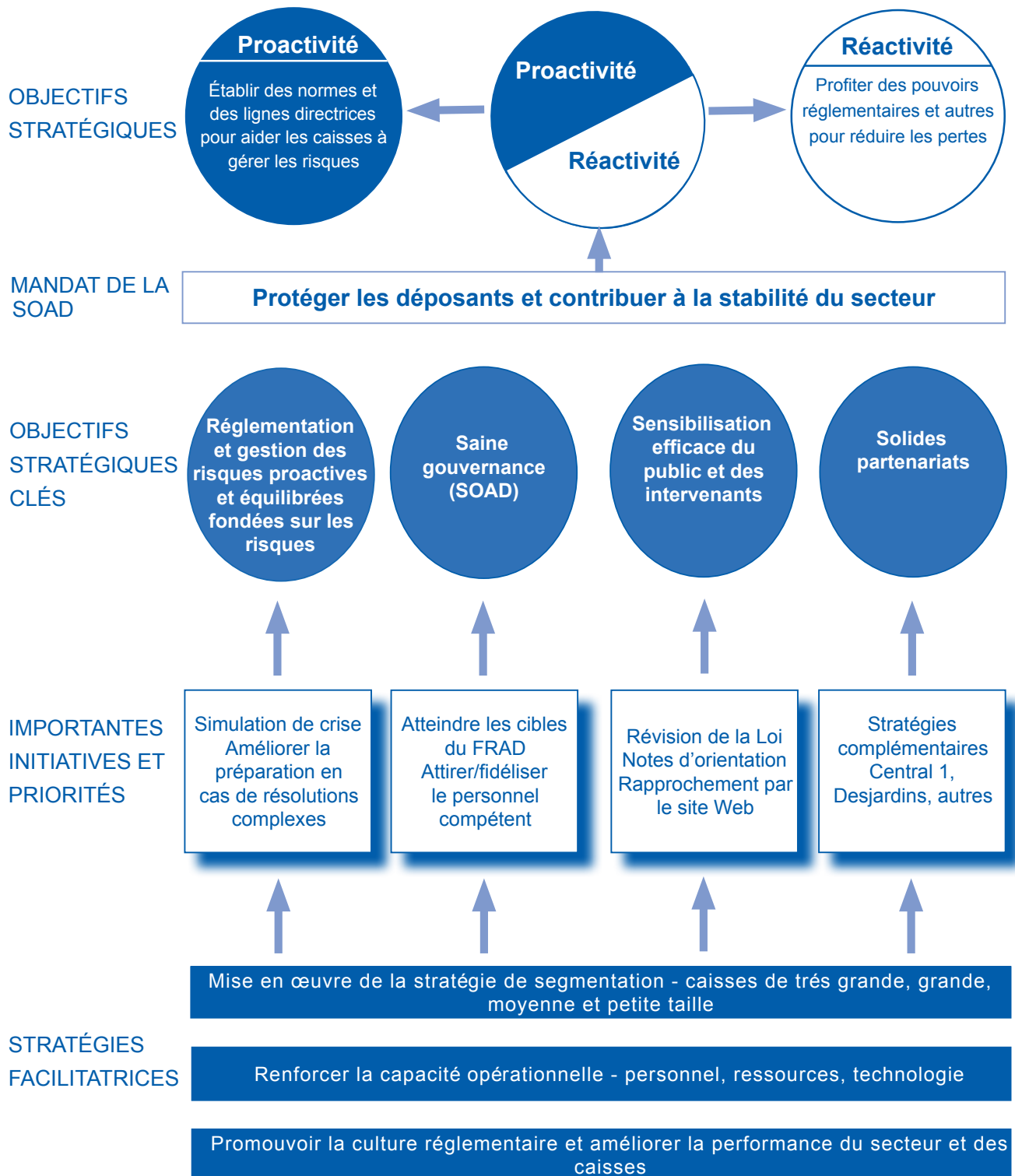
Beryl Roberto, ombudsman
Tél. : 416-325-9446
Courriel : ombudsman@soad.com

MODÈLE DE FONCTIONNEMENT DE LA SOAD POUR 2017

La SOAD s'est dotée d'un modèle de fonctionnement qui résume la manière de mener les affaires, compte tenu de ses obligations légales et du milieu de la réglementation dans lequel elle exploite ses activités. Ce modèle s'inspire de la position que la SOAD occupe dans le filet de sécurité financière de l'Ontario.



PLAN STRATÉGIQUE DE LA SOAD DE 2017 À 2019



GESTION DES RISQUES

La SOAD gère ses risques en fonction de son cadre de gestion du risque (GRE). Ce cadre comprend un ensemble délimité de politiques et de pratiques de gestion des risques approuvées par le conseil d'administration et énonce clairement son appétit pour le risque de sorte que le conseil, le comité de surveillance du risque et la direction de la SOAD comprennent bien les risques auxquels la Société s'expose et qu'ils les gèrent en conséquence. Le cadre de GRE est examiné en détail chaque année; il constitue l'un des vecteurs fondamentaux de la rédaction annuelle du plan opérationnel et du budget de la SOAD.

Aperçu de l'évaluation des risques importants auxquels était exposée la SOAD au 31 décembre 2016

	Cote	Perspectives
Risques liés à l'assurance-dépôts et à la réglementation		
Risque lié à l'évaluation du risque : Risque que la SOAD ne détecte pas rapidement ou systématiquement les caisses présentant un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières.	Modéré	Stable
Risque lié à la gestion du risque : Risque que la SOAD ne puisse prendre ou ne prenne pas les mesures qui s'imposent lorsqu'une caisse présente un niveau inacceptable de risque d'assurance. La sous-catégorie de risque inclut le risque de gestion du risque, le risque lié à la suffisance du capital, le risque systémique, le risque lié à la confiance du public et le risque de liquidité.	Modéré	Stable
Risque lié à la résolution de défaillance : Risque que les mesures appropriées pour gérer les caisses sous Administration ou en Liquidation ne soient pas prises, ce qui entraînerait des pertes financières accrues. La sous-catégorie de risque inclut le risque lié à la résolution de défaillances, le risque de gestion des pertes, le risque d'assurance-cautionnement et le risque de litiges.	Modéré	Stable
Risque lié à la réglementation : Risque que la SOAD n'assume pas ses responsabilités en tant qu'organisme de réglementation prudentiel de la solvabilité. La sous-catégorie de risque inclut le risque lié aux normes prudentielles, l'omission de réagir au risque de non-conformité d'une caisse et le risque de non-conformité de la SOAD.	Faible	Stable
Risques d'entreprise		
Risque stratégique : Risque que les politiques et outils permettant de redresser les faiblesses systémiques ne soient pas mis en œuvre en temps utile. La sous-catégorie de risque inclut le risque d'influence externe, le risque d'orientation stratégique, le risque d'atteinte à la réputation, le risque de communications et le risque de politiques publiques.	Faible	Stable
Risques opérationnels : Risque de perte résultant de processus ou de systèmes internes insuffisants ou défaillants, ou encore d'employés ou autres intervenants incompetents, ou bien de facteurs externes. La sous-catégorie de risque inclut le risque lié aux obligations ou aux litiges, le risque lié à la santé et à la sécurité, le risque de suspension des activités, le risque lié aux médias sociaux, le risque lié à la sous-traitance et le risque lié aux ressources humaines.	Modéré	Stable
Risque financier : Risque que l'actif et le passif ne soient pas gérés de manière appropriée, ce qui entraînerait des pertes financières. La sous-catégorie de risque inclut le risque lié à suffisance du fonds de réserve d'assurance-dépôt, le risque lié à l'adéquation des provisions de la SOAD, le risque de liquidité, le risque de placement ou de marché et le risque de contrôles internes.	Faible	Stable
Risques liés à la conformité : Risque de ne pas respecter les lois, directives et politiques applicables. La sous-catégorie de risque inclut le risque de non-application de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> , le risque lié aux directives et le risque lié aux politiques.	Faible	Stable
Risque de technologie : Risque que la capacité des systèmes de technologie de l'information de la SOAD ne suffise pas pour assurer la cueillette et le traitement des données complet, précis, valide, rapide, sûr et confidentiel pour soutenir le fonctionnement de l'organisme. La sous-catégorie de risque inclut le risque lié au soutien technologique, le risque lié à la technologie et le risque lié à la sécurité des informations.	Modéré	Stable

POINTS SAILLANTS DES PRINCIPAUX PROGRAMMES ET ACTIVITÉS

Les initiatives stratégiques de la SOAD correspondent aux priorités et objectifs clés du gouvernement et soutiennent leur réalisation. Ces priorités et objectifs portent sur : une imputabilité accrue; la prestation de services responsable et rentable; la prise de décision et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ainsi que sur la réduction du fardeau administratif des caisses.

Le conseil d'administration a approuvé les objectifs stratégiques pour l'exercice 2016 de manière à assurer que :

- les caisses respectent la Loi sur les CPCU, les Règlements et les saines pratiques commerciales et financières;
- les pratiques de gouvernance d'entreprise continuent d'être améliorées;
- les renseignements fournis soient clairs et accessibles;
- des relations solides soient nouées avec les principaux intervenants et que leurs observations soient prises en compte.

Pendant l'exercice 2016, la SOAD a rempli son mandat grâce à la prestation de programmes dans les domaines qui suivent :

PROTECTION DES DÉPÔTS DES SOCIÉTAIRES

RÉGLEMENTATION PROACTIVE ET ÉQUILIBRÉE FONDÉE SUR LES RISQUES ET GESTION DES RISQUES

La SOAD apporte sans cesse des améliorations à toutes ses sphères d'activités de solvabilité prudentielle pour mieux surveiller et gérer les risques de sorte que :

- les risques du secteur soient bien gérés et soient atténués;
- les caisses se conforment à la réglementation et mettent en place des stratégies propres à respecter les attentes de la SOAD en matière de saines pratiques commerciales et financières;
- les fonds admissibles des sociétaires soient protégés jusqu'à concurrence des limites d'assurance prévues par la législation;
- la stabilité du secteur soit efficacement mise en valeur;
- la confiance du public soit préservée.

La SOAD a mis en œuvre les mesures de prévention ci-dessous pour cerner les risques potentiels et réduire la probabilité de pertes :

- Elle a mis à niveau le système informatique de reddition de compte pour les caisses, ce qui lui donne accès aux renseignements lui permettant de surveiller et d'analyser efficacement les tendances relatives aux risques. Elle se donne ainsi les moyens de résoudre les situations problématiques avec les caisses à un stade précoce et, le cas échéant, de poser d'autres actes;
- Elle a mis en place un processus d'évaluation interne de suffisance du capital (PEISC) et un programme de simulation de crise pour les caisses dont l'actif s'élève à plus de 500 millions de dollars (les caisses dont l'actif dépasse un milliard de dollars étaient tenues d'instituer ces programmes en 2014). La SOAD peut ainsi évaluer si les caisses gèrent les risques, planifient leurs activités commerciales et gèrent leur capital et leurs liquidités de manière appropriée;
- Elle a exigé des caisses qu'elles répondent à un sondage sur leur état de préparation à la mise en œuvre de l'IFRS 9 pour mieux comprendre leur façon d'aborder la question ainsi que les incidences possibles de la norme. Les résultats du sondage aideront aussi la SOAD à déterminer les changements nécessaires à la note d'orientation sur les prêts et au Règlement administratif n° 6 – Réserves et provision mensuelle pour prêts douteux;
- Elle a précisé ses attentes en publiant des versions révisées du Guide de l'administrateur et du Guide du comité d'audit.

RÉALISATION DE NOTRE MANDAT ET DE NOS OBJECTIFS STRATÉGIQUES

SAINE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La gouvernance d'entreprise est un élément crucial de la progression et de la prospérité de toute organisation. Les bonnes pratiques de gouvernance facilitent l'atteinte de l'équilibre approprié entre les pouvoirs des gestionnaires, des intervenants et du conseil d'administration. Leur mise en application assure l'indépendance du conseil et de l'auditeur tout en contribuant à plus d'équité et de transparence. Elle fait aussi en sorte que les intervenants ont les outils et les voies de communication à leur disposition pour exprimer leurs points de vue et formuler des suggestions. Enfin, elle sert à préserver l'intention derrière les objectifs stratégiques à long terme de l'organisation.

En 2016, la SOAD a poursuivi le renforcement de ses pratiques de gouvernance d'entreprise comme suit :

- Elle a procédé à l'examen annuel des services de l'auditeur interne et externe;
- Elle s'est assurée d'être conforme, dans une large mesure, à ses politiques, aux lois et aux documents d'orientation des gouvernements pertinents, ou de réaliser des progrès en ce sens. Pour ce faire, elle a notamment :
 - établi un plan visant l'atteinte de la conformité à la vaste majorité des dispositions de la *Loi sur les Archives publiques et la conservation des documents* en 2018;
 - mis en place des politiques visant la conformité à la Directive sur les données ouvertes de l'Ontario.
- Elle a procédé à l'examen annuel de son cadre de GRE et de toutes ses politiques;
- Elle a réorganisé les rôles et responsabilités des cadres dirigeants pour qu'ils aient un lien direct avec le conseil d'administration et que leurs responsabilités soient clairement départagées;
- Elle a retenu les services d'un tiers dans le but :
 - d'examiner sa stratégie et sa plateforme de technologies de l'information;
 - de la soutenir dans son activité de conformité au Cadre de rémunération des cadres supérieurs du secteur parapublic;
 - de passer en revue son cadre des ressources humaines et de la conseiller sur ce point.
- Elle a renégocié son bail.

TRANSPARENCE ET IMPUTABILITÉ

SENSIBILISATION EFFICACE DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS

La SOAD estime que le dialogue constructif avec les intervenants et la sensibilisation du public à la protection offerte par l'assurance-dépôts sont deux éléments essentiels de l'accomplissement de son mandat.

En 2016, la SOAD a poursuivi le renforcement de ses pratiques en matière de transparence et d'imputabilité comme suit :

- Elle a créé et mis en œuvre une stratégie de communication exhaustive;
- Elle a passé en revue et mis à jour le contenu de son site Web et de ses documents publicitaires sur l'assurance-dépôts pour assurer leur actualité et leur pertinence;

- Elle a maintenu le service de renseignement téléphonique gratuit pour répondre aux demandes du personnel des caisses et des membres du public assurant ainsi la communication d'une information exacte sur la protection d'assurance-dépôts;
- Elle a créé des occasions d'interactions entre le conseil et les intervenants du secteur;
- Elle a délégué des représentants aux assemblées générales annuelles des caisses et aux activités du secteur;
- Elle a mis à la disposition des intéressés un processus de résolution des différends par l'entremise du Bureau de l'ombudsman.

RELATIONS DE TRAVAIL CONSTRUCTIVES

PARTENARIATS AVEC LES INTERVENANTS

La solidité des relations de travail encadre la coordination et la communication entre les autorités de réglementation et les intervenants. Elle contribue aussi à favoriser une gouvernance d'entreprise prudente chez les caisses en Ontario, ailleurs au Canada et à l'étranger. Enfin, elle favorise l'efficacité de la gestion du risque et la planification du capital ainsi que l'adoption des pratiques exemplaires, tout en permettant de reconnaître la structure coopérative unique des caisses.

En 2016, la SOAD n'a cessé de consolider ses partenariats avec les intervenants en faisant ce qui suit :

- Elle a maintenu les protocoles d'ententes conclus avec diverses organisations qui ont intérêt à ce que les risques des caisses en Ontario soient surveillés, gérés et supervisés efficacement. Elle maintient des protocoles d'entente avec le ministère des Finances, Central 1, Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), la commission des institutions financières de la Colombie-Britannique (BC FICOM), la Fédération des caisses populaires de l'Ontario (FCPO), L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM);
- Elle a continué de collaborer avec les fonctionnaires du ministère des Finances et le personnel de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) concernant la revue de la Loi sur les CPCU et des Règlements pris en application de cette Loi en leur communiquant des observations et des renseignements;
- Elle a offert son appui total et son entière collaboration au gouvernement lors de l'étude des recommandations du comité d'experts sur son mandat et du transfert possible de ses responsabilités de solvabilité prudentielle à l'Autorité de régulation des services financiers (ARSF);
- Elle a consulté les leaders du secteur sur des questions d'intérêt mutuel par l'entremise de divers comités consultatifs;
- Elle a participé à des groupes de travail provinciaux, nationaux et internationaux, comme l'Association des superviseurs prudents des caisses (ASPC) et le réseau International Credit Union Regulators' Network.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'année 2017, l'action de la SOAD sera guidée par les stratégies d'entreprise exposées plus haut.

Voici les mesures stratégiques clés qui sont planifiées à l'exercice :

- Publication de notes d'orientation sur la gestion du risque de liquidité, la simulation de crise, la titrisation, les prêts et le provisionnement des pertes de prêts;
- Poursuite des efforts de renforcement du système informatique de reddition de compte;
- Publication d'un avis relatif aux pratiques de prêts hypothécaires;
- Fermeture des dossiers de trois caisses en liquidation;
- Création et mise en place d'un cadre de gestion des ressources humaines et d'un plan de relève améliorés;
- Collaboration avec le Secrétariat de la modernisation de la réglementation des services financiers visant la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen du mandat de la SOAD selon la décision du gouvernement;
- Veille de la conformité au Cadre de rémunération des cadres supérieurs du secteur parapublic dans les délais impartis;
- Continuation du travail intensif de conformité à la *Loi sur les Archives publiques et la conservation des documents*;
- Dépassement de la cible provisoire du FRAD de 75 points de base des dépôts assurés et poursuite de la cible à long terme de 100 pb de sorte que les dépôts admissibles des sociétaires demeurent bien protégés.

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

Le tableau ci-dessous illustre le rendement de la SOAD en 2016 comparativement aux cibles planifiées. Lorsque l'atteinte d'une cible a été repoussée, un aperçu des mesures correctives est fourni.

Principales initiatives relatives aux stratégies	Situation	Mise au point
Objectif stratégique : Réglementation et gestion des risques proactives et équilibrées axées sur les risques La SOAD doit toujours rester attentive aux indicateurs de risques et à l'émergence de nouveaux risques afin de gérer sans tarder tout risque d'assurance. La Société met tout en œuvre pour consolider sa capacité à évaluer et à gérer les risques et les pertes ainsi que son rôle de surveillant en matière de réglementation.		
Évaluation efficace des risques liés aux caisses	▲	- Il y a eu 57 inspections en 2016. - Les profils d'évaluation des risques de toutes les caisses ont été mis à jour. - Les caisses et les situations qui présentaient un risque élevé de non-conformité ont été signalées dans le délai imparti de cinq jours. - Un logiciel amélioré de production électronique des données a été lancé. Cette source de renseignement sur les caisses permet la surveillance et l'évaluation des risques qu'elles présentent.
Gestion des risques	▲	- Des stratégies de résolution pertinentes ont été créées visant les caisses qui présentaient un niveau élevé d'exposition aux risques. - Aucune ordonnance n'a été émise.
Évaluation efficace des risques et de la conformité à la réglementation du secteur	▶	- La publication des notes d'orientation sur la liquidité et la simulation de crise a été repoussée. Ces notes devraient paraître au début de 2017. - Trois outils et guides d'exécution ont été distribués aux intervenants aux fins de consultation. - Les travaux d'exploration concernant l'incidence des changements proposés à la Loi sur les CPCU sur les notes d'orientation en circulation se poursuivent.
Mesures réglementaires	▲	- La SOAD a reçu 16 neuf demandes de nature réglementaire. Elle en a approuvé 13; les 3 autres étaient encore à l'étude à la fin de l'exercice. - La SOAD a rendu trois ordonnances et une modification ou exemption. - Elle n'a imposé aucune pénalité administrative. - Toutes les normes de service ont été respectées.
Résolution des défaillances	▲	Il n'y a eu aucune défaillance à l'exercice 2016
Remboursements aux déposants et liquidations	▲	- Il n'y a pas eu de remboursement au titre de l'assurance-dépôts - Lors de leurs dernières réunions, les liquidateurs ont versé les paiements finaux concernant le reliquat des biens de quatre caisses.
Objectif stratégique : Saine gouvernance d'entreprise Pour continuer à mériter la confiance des intervenants et du public, la SOAD doit démontrer l'efficience et l'efficacité de sa gouvernance et de sa gestion. Pour ce faire, la SOAD fera preuve d'une saine gouvernance, gèrera ses risques importants (GRE) et veillera à ce que le FRAD soit suffisamment provisionné pour assurer la protection des déposants.		
Saine gouvernance	▲	Le conseil d'administration s'est réuni sept fois pendant l'année et enregistré un taux de participation de 86 %; il a traité tous ses dossiers avec célérité.

LÉGENDE

- ▲ Progrès prévu conforme à l'échéancier et au budget
- ▶ Problèmes en matière de temps à courir avant la finalisation ou écarts budgétaires
- ▼ Annulé ou reporté

Principales initiatives relatives aux stratégies	Situation	Mise au point
Conformité aux textes législatifs et aux directives	►	- À l'exception des Archives et de la Tenue des registres, la SOAD se conforme entièrement aux lois, directives et politiques internes pertinentes. La SOAD prévoit que ses archives et ses registres seront conformes dans une large mesure en 2018. - Toutes les plaintes déposées auprès de l'ombudsman ont été rapidement résolues.
Gestion du risque d'entreprise (GRE) efficace	▲	- L'examen annuel de la GRE a été complété. - Les risques émergents ont été décelés et les stratégies d'atténuation de ces risques ont été mises sur pied.
Fonds de réserve d'assurance-dépôts adéquat	▲	- Le FRAD dépassait le plan de 3,3 millions de dollars. - La cible de 100 points de base devrait être atteinte comme prévu en 2022.
Solide soutien à l'entreprise	▲	- Le bail de la SOAD a été renégocié. - L'examen de la stratégie et de la plateforme de TI a été achevé; certaines recommandations sont déjà en voie de mise en œuvre.
Objectif stratégique : Sensibilisation efficace du public et des intervenants La SOAD doit veiller à ce que le public et les autres intervenants aient un accès facile à l'information sur l'assurance-dépôts ainsi qu'une vision claire et transparente du rôle, des normes et des actions de la SOAD.		
Communications	▲	- Les Avis au secteur, les statistiques de rendement financier, les Communiqués au secteur et les manuels des administrateurs et du comité d'audit révisés ont été publiés. - Des courriels de diffusion et des consultations ont été lancés. - La Société exploite un service d'assistance téléphonique bilingue sans frais. Elle a reçu plus de 250 appels, la plupart portant sur des questions d'assurance-dépôts. - Un plan de communication exhaustif a été instauré permettant de transmettre au public et aux intervenants des renseignements clairs et accessibles.
Objectif stratégique : Partenariats solides Pour maximiser son expertise et son influence, la SOAD doit collaborer efficacement avec le gouvernement et les représentants du secteur et des intervenants ainsi qu'avec les autres assureurs-dépôts du pays et de l'étranger.		
Alliances stratégiques	▲	- La SOAD a maintenu en place et renouvelé des protocoles d'entente avec des partenaires stratégiques - La SOAD a participé aux comités consultatifs établis
Relations avec les intervenants	▲	- La SOAD a fourni des renseignements et fait des présentations au groupe d'experts-conseils chargé d'examiner le mandat de la Société. Elle a aussi participé au groupe de travail qui a passé en revue la Loi sur les CPCU. - La Société a également collaboré avec différents groupes de travail, associations et comités ayant des intérêts communs tant à l'échelle nationale qu'internationale

LÉGENDE

- ▲ Progrès prévu conforme à l'échéancier et au budget
- Problèmes en matière de temps à courir avant la finalisation ou écarts budgétaires
- ▼ Annulé ou reporté

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Un monde dynamique et complexe

La SOAD remplit son mandat, qui consiste à assurer la stabilité du secteur des caisses dans un monde complexe, dynamique et concurrentiel au plus haut point. Bon nombre de caisses ont connu une année difficile sur le plan de la rentabilité à cause de la faiblesse persistante des taux d'intérêt et de la concurrence sans cesse croissante. De plus, en raison du resserrement des règles sur les prêts hypothécaires introduites par le gouvernement fédéral en octobre 2016, qui avaient pour but de stabiliser le marché immobilier au Canada et de maîtriser la dette accrue des ménages, les caisses ont dû mettre en application des critères d'admissibilité aux prêts plus rigoureux. L'incidence de ces facteurs sur le rendement et la viabilité des caisses est étroitement surveillée tous les mois.

Au fil du regroupement dans le secteur, l'actif a progressé à bon rythme (11,2 %), stimulé par la croissance des prêts hypothécaires résidentiels (12,2 %) et des prêts commerciaux (13,2 %). Les prêts personnels pour leur part ont reculé, s'établissant à (2 %). Le regroupement donne lieu à des caisses plus solides qui profitent de synergies et d'économies d'échelle accentuées. À la fin de l'exercice 2016, 99 caisses possédaient entre 2,7 millions et 13,1 milliards de dollars d'actif pour une moyenne de 524 millions de dollars. De ce nombre, 11 caisses affichaient un actif de un milliard de dollars ou plus chacune.

La viabilité future de certaines caisses suscite des inquiétudes étant donné qu'elles affichent une rentabilité mitigée ou des pertes causées par leurs faibles marges. Par conséquent, elles ont fait l'objet d'une surveillance intensifiée. Le secteur demeure néanmoins stable, et il joue un rôle important dans le paysage financier et économique de l'Ontario en proposant davantage de produits et services aux sociétaires et en s'efforçant de leur fournir des solutions bancaires de rechange économiques.

Le secteur demeure relativement bien capitalisé, à proportion de 7,0 % de son actif, ce qui représente un léger recul par rapport à 2015 (7,3 %). Le capital global pondéré en fonction des risques s'est inscrit en moyenne à 13,6 %. Au 31 décembre 2016, toutes les caisses possédaient le capital minimal prescrit.

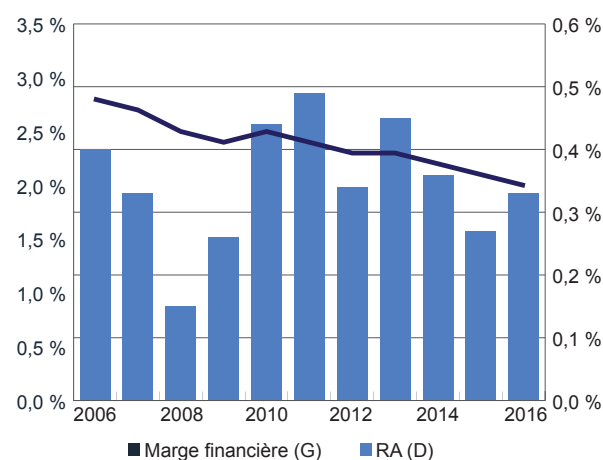
Aperçu du profil du secteur ontarien des caisses

(\$ billions)	2016	2015*	Variation en %
Nombre de caisses	99	110	(10,0 %)
Total de l'actif	51,9 \$	46,6 \$	11,2 %
Total des dépôts	41,2 \$	37,6 \$	9,6 %
Dépôts assurés	28,6 \$	26,4 \$	8,3 %
Dépôts assurés en pourcentage du total des dépôts	69 %	70 %	(1,4 %)
Capital réglementaire (ratio de levier)	7,0 %	7,3 %	(4,1 %)
Coûts liés aux prêts	0,06 %	0,09 %	(33,3 %)
Rentabilité	0,33 %	0,27 %	21,4 %

* Les chiffres de 2015 pourraient être légèrement différents du rapport annuel précédent parce qu'ils peuvent tenir compte des données auditées reçues des caisses pour 2015.

Rentabilité

Mesures de rentabilité

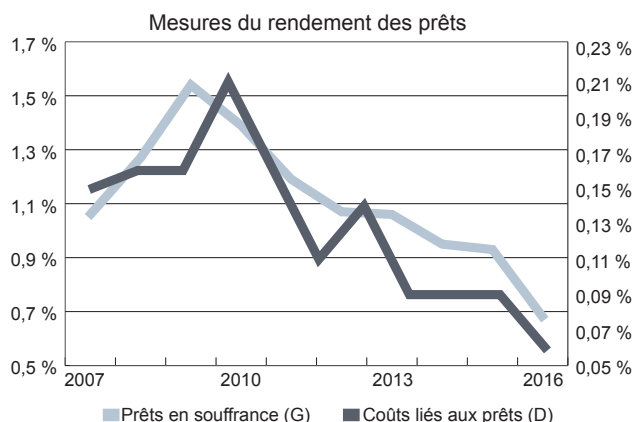


La rentabilité s'est améliorée, passant de 27 pb en 2015 à 33 pb en 2016. La faiblesse persistante des taux d'intérêt a maintenu la pression sur le revenu de placements et de prêts qui a retranché 12 pb. Cependant, ce repli a été compensé par des versements d'intérêts et de dividendes aux sociétaires moindres (6 pb) ainsi que des coûts liés aux prêts (3 pb) et des charges d'exploitation moins élevés que par le passé (10 pb).

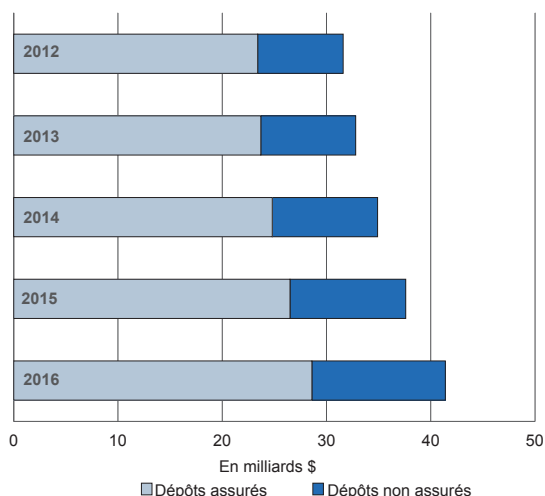
En 2016, 13 caisses ont comptabilisé des pertes d'exploitation. La SOAD les surveille étroitement pour s'assurer qu'elles mettent en place des stratégies de résolution et maintiennent le niveau de capital nécessaire pour soutenir leur viabilité.

Coûts liés aux prêts et prêts en souffrance

Le risque de crédit global du secteur, mesuré d'après les coûts liés aux prêts et les prêts en souffrance, est demeuré relativement stable. Le total des prêts en souffrance représentait 0,68 % du bilan de la SOAD, un résultat bien meilleur que celui de 2015 et nettement plus positif que le pourcentage suivant la récession (1,54 % en 2009). À l'exercice 2016, les prêts commerciaux en souffrance ont diminué, s'établissant à 1,07 % contre 1,5 % en 2015. Sur douze mois, les coûts liés aux prêts ont globalement diminué de 0,09 % à 0,06 %.



Dépôts assurés



Les dépôts non enregistrés admissibles sont assurés à concurrence de 100 000 \$ par compte tandis que les comptes enregistrés bénéficient d'une protection d'assurance-dépôts illimitée. À l'exercice 2016, les dépôts assurés sont passés à 28,6 milliards de dollars, mais ils sont néanmoins en baisse constante et ne forment que 69 % du portefeuille.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la couverture de base offerte pour tous les dépôts admissibles dans le site Web de la SOAD à l'adresse www.soad.com.

Détermination des primes dans le cadre du Régime de primes différentielles de la SOAD

Les taux de primes d'assurance-dépôts sont déterminés d'après une échelle en continu allant d'un taux de 1,00 \$ à 1,75 \$ par tranche de 1 000 \$ des dépôts assurés. Les caisses qui ne répondent pas aux exigences de capital minimal et de gouvernance doivent acquitter des primes de l'ordre de 3,00 \$ par tranche de 1 000 \$.

Le taux de prime moyen s'est amélioré retranchant 0,02 \$ par rapport à l'exercice 2015 pour se fixer à 1,04 \$ en 2016 vu que les caisses ont renforcé leurs pratiques de gouvernance d'entreprise et leur situation de capital. Parmi toutes les caisses, 59 ont versé des primes d'assurance-dépôts de 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ de dépôts assurés. Collectivement, elles détiennent 22,5 milliards d'actif. Le taux le plus élevé payé par une caisse a atteint 1,60 \$. Par ailleurs, le taux moyen des primes s'est contracté de près de 10 % depuis 2012.

Taux moyen de primes	
2016	1,04
2015	1,06
2014	1,10
2013	1,12
2012	1,15

Inspections et contrôles

La SOAD évalue le risque d'assurance que présentent les caisses grâce à des programmes de suivis et d'analyses mensuels ainsi qu'à des inspections. C'est en menant ces inspections que la SOAD détermine la conformité des caisses à son Règlement administratif n° 5 : Saines pratiques commerciales et financières qui énonce ses attentes en matière de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque. La fréquence des inspections, qui varie de 15 à 30 mois, est établie d'après le risque que posent les caisses et leur taille. En 2016, il y a eu 57 inspections.

La SOAD recueille et analyse les données financières et non financières que lui communiquent les caisses mensuellement, ce qui l'aide à évaluer le risque et la conformité du secteur. Au cours du processus d'évaluation du risque, la SOAD étudie les risques quantitatifs et qualitatifs des caisses ainsi que la qualité de la gestion du risque dont elles font preuve. Ensuite, elle prend en compte les résultats au chapitre du capital et des bénéfices pour déterminer la cote de risque d'assurance des caisses. Cette cote peut être rajustée à toutes les étapes du processus de surveillance advenant un événement important, de nouvelles constations ou observations ou encore des changements aux activités commerciales ou à la conjoncture.

En 2016, 90 % des caisses affichaient une cote de risque d'assurance « Modéré » ou supérieure. Sur douze mois, les résultats indiquent que le risque d'assurance s'est quelque peu détérioré. Ainsi, 10 % des actifs du secteur sont cotés « Modéré à élevé » ou « Élevé » comparativement à 4 % en 2015.

Cette situation s'explique par l'ajout de deux grandes caisses qui détiennent 4 % de l'actif du secteur dans les catégories de risque « Modéré à élevé » et « Élevé ». La SOAD a surveillé ces caisses de près et jugé leur dossier comme étant temporaire. Elle s'attend à ce qu'elles redressent leur situation en 2017.

Actif du secteur par catégorie de risque d'assurance (en milliers de dollars)					
	2016	2015	2014	2013	2012
Risque faible	10 012	9 303	8 115	7 483	6 114
Risque faible à modéré	6 646	18 060	7 141	6 630	7 467
Risque modéré	30 136	17 353	22 659	20 653	17 555
Risque modéré à élevé	2 567	1 701	4 302	3 673	3 391
Risque élevé	2 491	209	208	553	611

Les caisses qui présentent un risque élevé font l'objet d'une surveillance accrue et sont mises sur une liste de surveillance. Ce programme exige des caisses qu'elles renforcent leur reddition de compte, permettant ainsi à la SOAD de surveiller les progrès qu'elles effectuent en matière de stratégies de résolution. De plus, la SOAD effectue régulièrement des analyses exhaustives et rencontre périodiquement les représentants des caisses pour veiller à ce que toute faiblesse soit documentée et corrigée rapidement.

Activités de réglementation

Afin de protéger les consommateurs et de renforcer la confiance du public envers le secteur, la SOAD a pris les mesures de réglementation requises lorsqu'une caisse s'est trouvée en situation de non-conformité à la Loi sur les CPCU et aux Règlements. Conformément à son engagement en matière de transparence, d'équité et de réceptivité, la SOAD a consigné en détail tous les renseignements sur les ordonnances et autres activités de réglementation sur son site Web.

En 2016, la SOAD a reçu 16 demandes d'approbation dont 5 visaient l'acquisition et la vente d'actif et 11 l'approbation d'une acquisition ou de la création d'une filiale. À la fin de l'exercice, elle avait approuvé 13 demandes et se penchait sur les 3 autres. Par ailleurs, elle a émis trois ordonnances et une modification. Elle n'a imposé aucune pénalité administrative.

Résumé des principales activités de réglementation					
Catégorie	2016	2015	2014	2013	2012
Demandes	16	9	6	11	6
Ordonnances	3	0	0	0	0
Modifications et exemptions	1	0	0	0	2
Pénalités administratives	0	0	0	0	0
Total	20	9	6	11	8

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les pouvoirs et les activités de réglementation de la SOAD, notamment les critères, les guides et les normes de services, veuillez consulter son site Web à l'adresse www.soad.com.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Voici l'analyse de la direction concernant la performance financière de la SOAD pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Elle doit être lue de concert avec les états financiers audités de 2016 et les notes afférentes.

Sommaire des principaux résultats financiers

	Réel				Budget		
	2016	2015	Variation		2016	Variation	
Pour période close le 31 décembre (en milliers \$ sauf indication contraire)	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD)	226 048	205 559	20 489	10,0	222 737	3 311	1,5
Estimation des dépôts assurés du secteur (en milliards)	28,6	26,4	2,2	8,3	27,7	0,9	3,2
Cible du FRAD en % des dépôts assurés du secteur	0,79	0,78	-	0,01	0,80	-	(0,01)
Revenus de primes	27 134	26 623	511	1,9	27 800	(666)	(2,4)
Autres revenus	1 807	1 708	99	5,8	1 164	643	55,2
Charges opérationnelles	8 470	8 134	336	4,1	8 786	(316)	(3,6)
Provision (recouvrement) pour pertes, montant net	(18)	(249)	231	92,8	3 000	(3 018)	(100,6)
Placements	229 390	204 357	25 033	12,2	217 108	12 282	5,7

Points saillants

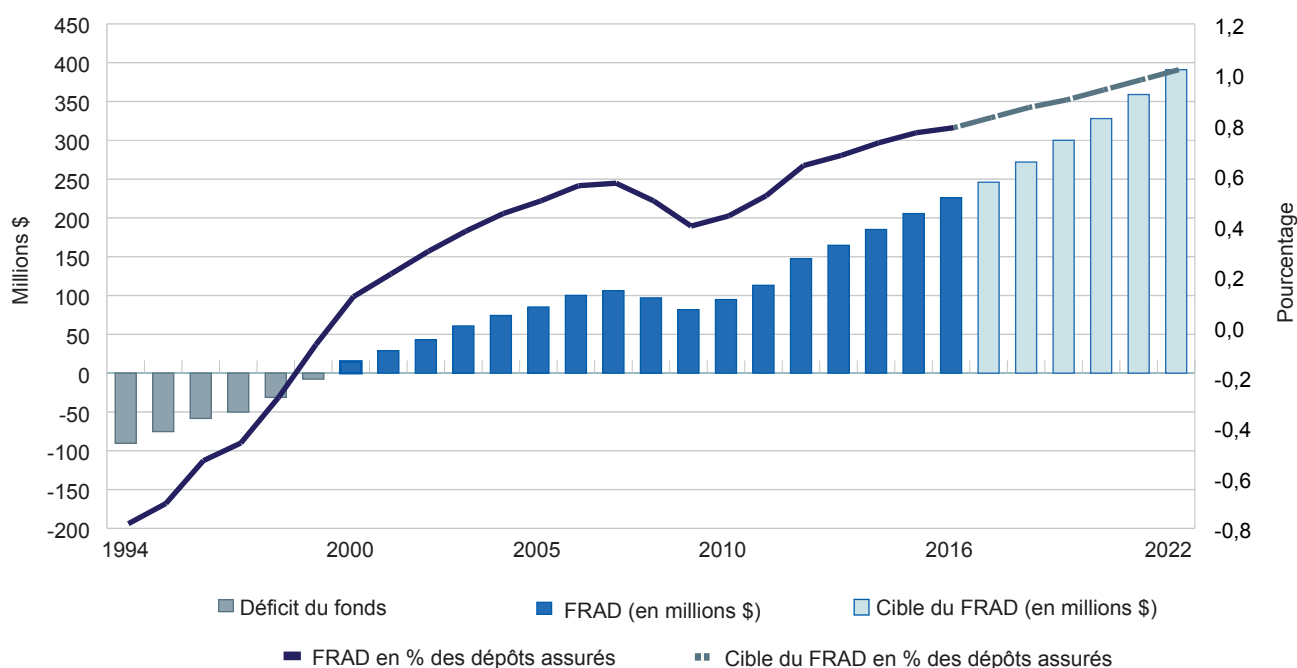
- Le fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) est passé à 226,0 millions de dollars, soit une hausse de 20,5 millions, ce qui représente 79 points de base (pb) des dépôts assurés. Cette variation favorable de 3,3 millions de dollars par rapport au budget s'explique principalement du fait qu'il n'y a pas eu lieu d'augmenter la provision pour perte prévue au budget de 3 millions de dollars.
- Le revenu de primes s'est établi à 27,1 millions de dollars, une légère augmentation de 0,5 million (1,9 %) par rapport à l'exercice précédent. La croissance des dépôts assurés détenus par les caisses a été neutralisée par la baisse du taux de prime moyen leur ayant été facturé en 2016 vu la diminution des risques (1,04 \$ contre 1,06 \$ en 2015.)
- Le revenu provenant des placements et d'autres sources a atteint 1,8 million de dollars, soit une légère amélioration par rapport à l'exercice précédent.
- Aucune nouvelle provision pour perte n'a été établie en 2016. La SOAD a plutôt recouvré 0,018 \$ million de dollars lors de liquidations en cours.
- Le total des charges d'exploitation, net des recouvrements, se chiffrait à 8,5 millions de dollars, c'est-à-dire à 0,3 million de dollars ou 3,6 % de moins que les prévisions en raison de la gestion prudente des dépenses.

Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD)

Conformément à la Loi sur les CPCU, la SOAD doit tenir un fonds de réserve d'assurance-dépôts (« FRAD ») pour acquitter ses charges opérationnelles, régler les demandes d'indemnisation et octroyer une aide financière aux caisses en ayant besoin. Pour que le FRAD puisse couvrir les risques d'assurance, la SOAD évalue régulièrement la suffisance des réserves et des liquidités.

Elle utilise plusieurs modèles pour évaluer la taille, la fourchette cible et la croissance appropriées du fonds. Ces modèles, dont un a été conçu par un cabinet d'actuaire, reposent sur l'expérience passée et les projections de dépenses. Leur conception a permis d'établir un certain nombre de principes, d'hypothèses et d'autres facteurs permettant de déterminer l'incidence des pertes, la gravité des cotations de risques et les dangers de dérive y étant liés pour en arriver aux projections de croissance du fonds. Ces données sont mises à jour régulièrement pour tenir compte de la l'évolution de la conjoncture et des taux d'intérêt et du profil de risque et de croissance du secteur ainsi que du revenu de primes, de l'historique des pertes et recouvrements et des projections de dépenses de la SOAD.

Au 31 décembre 2016, le FRAD s'établissait à 226,0 millions de dollars, en hausse de 20,5 millions ou de 10,0 % par rapport à 2015. Selon les estimations, cela représente 79 points de base des dépôts assurés du secteur aux niveaux de couverture actuels. L'augmentation représente le résultat global du revenu de prime (27,1 millions de dollars) et du revenu de placement et autre revenu (1,8 million de dollars), compensé par les charges d'exploitation (8,5 millions de dollars). La SOAD continue d'adhérer à sa stratégie voulant que le FRAD atteigne les 100 points de base du total des dépôts assurés.



État de la situation financière

Éléments d'actif

Au 31 décembre 2016, l'actif total de la SOAD atteignait 238,1 millions de dollars, marquant une progression de 8,9 %. Le portefeuille de placements de la SOAD représente 96 % du total de son actif. Les 4 % qui restent se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des primes à recevoir, des charges payées d'avance et d'autres débiteurs, des avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts ainsi que des immobilisations corporelles.

Placements

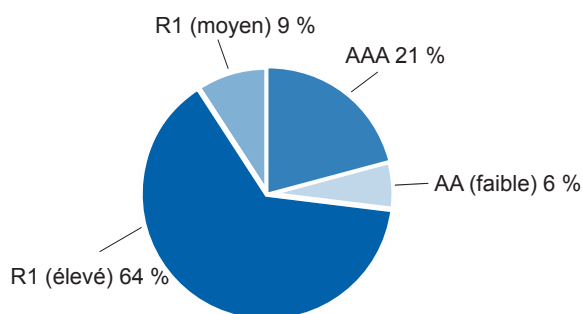
La SOAD a conclu une entente avec l'Office ontarien de financement (« OOF ») aux termes de laquelle cet organisme est chargé de gérer son portefeuille de placements. Ce portefeuille constitue la principale source de fonds dont la SOAD dispose pour régler les demandes d'indemnisation que pourraient faire les déposants des caisses. La politique de placement de la Société énonce une stratégie de placement prudente qui lui permet d'avoir accès aux ressources nécessaires pour indemniser les déposants assurés lorsque la situation le justifie. Cette politique est formulée en fonction de trois principaux objectifs :

1. préserver son capital et atténuer le risque de crédit et le risque de marché;
2. réunir les liquidités nécessaires pour acquitter les demandes d'indemnisation et les charge opérationnelles permanentes;
3. atteindre l'équilibre entre l'obtention d'un rendement de placement raisonnable et le respect des lignes directrices et de la tolérance au risque.

Tous les placements doivent satisfaire aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et du Règlement 237/09 de la Loi sur les CPCU. Ils peuvent se composer de valeurs mobilières, d'acceptations de banque assorties d'une cote minimale de A ou plus élevée et de papier commercial et de titres de créance à court terme affichant une cote d'au moins R1 (moyen). Ces placements sont considérés comme étant de qualité supérieure à la moyenne. Ils sont extrêmement utiles pour régler les obligations financières à court terme à mesure qu'ils viennent à échéance et sont peu susceptibles d'être très vulnérables aux événements futurs.

(En milliers de dollars)	2016	2015	Variation	
Placements courants	182 168	162 413	19 755	12 %
Placements non courants	47 222	41 944	5 278	13 %
Total	229 390	204 357	25 033	12 %

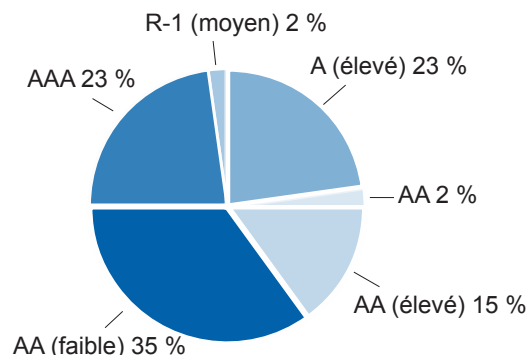
Placements courants



Le portefeuille est constitué à 80 % d'instruments de placements courants, ce qui représente 182,2 millions de dollars. Ces véhicules très liquides et sûrs se composent de titres de participation des administrations publiques fédérale et provinciales et d'acceptations bancaires de banques à charte canadiennes de durées d'au plus un an. Ces placements sont cotés R-1 (risque moyen) ou plus élevé.

Placements non courants

Les placements non courants sont composés d'obligations étatiques échelonnées de 6 mois à un maximum de 3,25 ans. Ils sont évalués à 46,9 millions de dollars dont 0,3 million prennent la forme de papier commercial adossé à des actifs acquis auprès de caisses membres liquidées pour faciliter la cessation de leurs activités. Les obligations échelonnées qui composent le portefeuille sont émises par les gouvernements fédéral et provinciaux et sont assorties d'une cote de crédit allant de A (élevé) à AAA.



L'incidence sur la SOAD des risques du marché et du crédit est infime étant donné la nature prudente du portefeuille et la courte durée relative des placements. Cependant, le portefeuille est exposé à un risque de taux d'intérêt. Le nombre pondéré de jours jusqu'à l'échéance était de 194 contre 182 en 2015.

Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts

Conformément à la Loi sur les CPCU, la SOAD doit régler les demandes d'indemnisation des déposants à la hauteur des limites y étant prescrites lorsqu'une caisse n'est plus en mesure de satisfaire à ses obligations envers les déposants. En effet, il peut se produire qu'une caisse soit incapable de remplir ses obligations financières courantes ou de rembourser ses déposants. Dans ce cas, la SOAD met la caisse sous administration et avance les fonds pour couvrir le manque à gagner et payer les déposants. La SOAD devient alors le créancier de la caisse et enregistre l'avance de fonds dans ses livres à titre d'actif.

Au fil du temps, ces avances sont compensées par :

- les provisions pour pertes que la SOAD établit et qui représentent la différence entre l'avance accordée et le montant qu'elle peut, de façon réaliste, espérer récupérer;
- les recouvrements provenant de la vente d'actif et les paiements reçus des sociétaires de caisses en liquidation ainsi que les règlements à l'issue de procédures judiciaires.

En 2016, aucune caisse n'a été nouvellement inscrite aux régimes d'administration ou de dissolution. Les recouvrements nets d'assurance ont totalisé 3,9 millions de dollars à l'exercice. Au 31 décembre 2016, avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts avaient diminué, se chiffrant à 6,3 millions de dollars comparativement à 10,1 millions en 2015. Le nombre de caisses en liquidation est en baisse constante; il n'y a eu que quatre liquidations en 2016. À la fin du mois de décembre 2016, six caisses faisaient encore partie du régime de dissolution.

Passif

Au 31 décembre 2016, la SOAD comptabilisait un passif total de 12,3 millions de dollars, marquant une baisse de 0,8 million de dollars ou 6 %. Ce recul est principalement attribuable à un revenu de primes différé moindre en 2016. Le revenu de primes différé représente la partie des primes reçue des caisses dont l'exercice chevauche la clôture de l'exercice de la SOAD, soit le 31 décembre. En 2016, plusieurs grandes caisses ont changé la date de clôture de leur exercice au 31 décembre ce qui s'est traduit par une diminution du revenu de primes différé. Le passif est principalement compris des charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts (24 %) et des obligations au titre des avantages du personnel (51 %). Les 25 % qui restent sont formés des créanciers et des revenus de primes différés.

Charge à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts

La charge à payer pour les demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts représente le montant estimatif des pertes comptabilisées au cours de l'exercice courant et des exercices antérieurs au sujet desquelles aucune avance n'avait encore été versée à la fin de l'exercice. Cette charge comporte une provision pour perte d'assurance tant spécifique que générale.

La provision spécifique pour pertes d'assurance est estimée et comptabilisée dans la période au cours de laquelle ces pertes surviennent. Comme il n'y a eu aucune caisse nouvellement mise en liquidation en 2016 et qu'aucune caisse n'a engagé de pertes notables, la SOAD n'a pas eu à inscrire de nouvelle charge à payer spécifique.

La provision générale pour pertes d'assurance est estimée et comptabilisée à la fin de l'exercice. La charge générale est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux caisses, lui-même déterminé selon des facteurs comme la conjoncture du marché et de l'économie, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies par le passé. Au 31 décembre 2016, le total des charges à payer s'élevait à 3 millions de dollars et se composait entièrement de la provision générale pour pertes.

Avantages du personnel

La SOAD offre un régime de retraite à cotisations déterminées à tous les membres du personnel admissibles et un régime d'avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi. Le régime complémentaire de retraite et le régime de maintien en poste visent les principaux membres du personnel de gestion de la SOAD. La charge à payer au titre des avantages du personnel non courants a augmenté de 405 000 \$ pendant l'exercice passant à 6,24 millions de dollars au 31 décembre 2016.

Examen de l'état des résultats

Revenus De Primes

La SOAD finance ses activités par la collecte des primes d'assurance-dépôts prélevées auprès des caisses chaque année. Le caractère adéquat des taux de primes est examiné annuellement, puis une recommandation est faite au ministre pour étude. Le mode de détermination des cotes aux fins du calcul des primes dans le cadre du Régime de primes différentielles (RPD) permet d'établir la cote d'une caisse qui, elle, sert au calcul de la prime annuelle d'assurance-dépôts fondée sur une échelle de primes en continu allant de 1,00 \$ à 3,00 \$ par tranche de 1 000 \$ des dépôts assurés. Pour de plus amples renseignements sur la détermination du taux de prime, veuillez consulter le document Détermination de la cote aux fins du calcul de la prime différentielle de la SOAD publié dans la Gazette de l'Ontario le 12 avril 2014 et le Règlement de l'Ontario 120/14 modifiant le Règlement de l'Ontario 237/09 entré en vigueur le 1^{er} mai 2014.

(En milliers de dollars)	2016	2015	Variation		Budget 2016
Revenu de primes	27 134	26 623	511	1,9 %	27 800
Taux moyen de primes par millier de \$ de dépôts assurés	1,04	1,06	(0,02)	(1,9 %)	1,05

Le total du revenu des primes n'a connu qu'une légère augmentation de 1,9 % à l'exercice 2016, soit de 0,5 million de dollars, pour passer à 27,1 millions de dollars. Le taux utilisé pour calculer les primes est demeuré inchangé. Les dépôts assurés sont passés de 26,4 milliards de dollars au 31 décembre 2015 à 28,6 milliards de dollars au 31 décembre 2016 en hausse de 8 %. Cette progression a toutefois été freinée par l'amélioration globale des niveaux de capital et des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise dans les caisses. Le taux de primes moyen facturé à l'exercice a été de 1,04 \$ par millier de dollars de dépôts assurés, contre 1,06 \$ en 2015. Par ailleurs, le revenu de primes pour l'exercice s'est inscrit en deçà des 27,8 millions de dollars prévus au budget ratant la cible de 0,7 million de dollars, ce qui est attribuable d'une part à une base des dépôts inférieure aux prévisions et, d'autre part, au taux de prime moyen facturé inférieur aux estimations.

Autres revenus

Les autres revenus de la SOAD se composent principalement du revenu produit par son portefeuille de placements. Le rendement total des placements a dépassé le montant inscrit au budget de 0,6 million de dollars en raison de la taille accrue du portefeuille. La faiblesse des taux d'intérêt a persisté en 2016. Au 31 décembre 2016, le rendement pondéré réel des placements courants est demeuré inchangé par rapport à 2015, soit à 0,67 %. Pour leur part, les placements non courants ont enregistré un taux de 1,13 %, ce qui constitue un recul comparativement au taux de 1,20 % généré en 2015. Par conséquent, le rendement moyen pondéré réel de l'ensemble des placements a reculé de 1,03 % en 2015 à 0,96 % en 2016.

Charges opérationnelles

À l'exercice 2016, le total des charges opérationnelles, net des recouvrements, s'est chiffré à 8,5 millions de dollars, ajoutant 0,3 million de dollars (4,1%) comparativement à l'exercice précédent, mais a soustrait 3,6 % par rapport au budget. Les salaires et prestations sociales ont été moindres que ceux comptabilisés en 2015 et que le montant prévu au budget 2016 de 114 000 \$ et de 81 000 \$ respectivement puisque la dotation en personnel s'est inscrite légèrement sous les prévisions. À l'exercice, les charges opérationnelles se composaient principalement de l'amortissement (25 %), des frais de loyer (21 %), des services professionnels (11 %), de la maintenance et du soutien TI (9 %), des coûts de déplacement (8 %), des honoraires d'experts-conseils (3 %), des honoraires juridiques (2 %), des frais d'inspection sur place par des tiers (2 %) et de tous les autres frais d'administration (19 %).

(En milliers de dollars)	2016	2015	Variation		Budget 2016
Salaires et prestations sociales	6 478	6 592	(114)	(1,7 %)	6 559
Charges opérationnelles	2 253	1 988	265	13,3 %	2 424
Recouvrement des charges opérationnelles	(261)	(446)	185	41,5 %	(197)
Dépenses totales nettes	8 470	8 134	336	4,1%	8 786

Les charges opérationnelles, avant les recouvrements, se sont élevées à 2,3 millions de dollars, soit 0,3 million de dollars de plus qu'à l'exercice précédent (13,3 %). Cette variation est principalement attribuable à l'amortissement accéléré d'une immobilisation incorporelle, c'est-à-dire le remplacement d'un système de reddition de compte par un logiciel que le personnel de la SOAD a développé. Les charges opérationnelles ont été inférieures de 0,2 million de dollars, c'est-à-dire 7,6 % de moins que ce qui avait été prévu au budget. Cette variation favorable s'explique par la gestion prudente des coûts, particulièrement dans les déplacements et les services juridiques et autres services professionnels. La SOAD a aussi réalisé des économies au chapitre des inspections effectuées par les tiers en faisant appel à son propre personnel plutôt qu'à des cabinets d'experts-comptables. De plus, elle passe régulièrement en revue les services contractuels et personnalise les ententes pour optimiser chaque dollar dépensé auprès des fournisseurs et veiller à ce que les normes de services soient respectées.

En 2016, le recouvrement des charges opérationnelles se composait surtout des frais administratifs liés à la gestion des biens de caisses en liquidation. Le total des recouvrements s'est élevé à 185 000 \$ de moins qu'en 2015 en raison surtout de la diminution du nombre de caisses en liquidation.

Provision nette (recouvrement net) pour pertes d'assurance-dépôts

La variation aux provisions spécifiques et générales et recouvrements est comptabilisée au cours de l'exercice. Aux fins du budget, la direction avait estimé à 3 millions de dollars les pertes potentielles liées à certaines caisses en 2016. Or, cette provision n'a pas été utilisée, car ces caisses ont pris des mesures ayant assuré leur viabilité à court terme. À la fin de l'exercice, la charge à payer générale pour pertes d'assurance demeurait inchangée et le risque du secteur relativement stable.

En 2016, la SOAD a enregistré un recouvrement total net pour pertes d'assurance-dépôts de 18 000 \$ comparativement à la provision pour perte nette de 249 000 \$ comptabilisée en 2015. Il n'y a pas eu lieu d'établir de nouvelles provisions pour pertes. Par ailleurs, seulement six caisses faisaient encore partie du régime de dissolution à la fin de l'exercice comparativement à 10 en 2015.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers et de toute autre information figurant dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité d'audit et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L., les ont audités et leur rapport figure ci-après.

Le président et chef de la direction (par intérim),



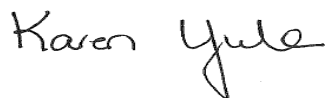
Guy Hubert

Le vice-président des affaires générales,



Richard Dale

La vice-présidente des finances et chef de la direction financière



Karen Yule

Toronto, Canada

Le 30 mars 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS



Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'assurance-dépôts, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, les états du résultat global, du cumul des autres éléments du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG LLP' with a long horizontal line extending from the end of the signature.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés Experts-comptables
autorisés

Le 30 mars 2017
Toronto, Canada

Société ontarienne d'assurance-dépôts

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	Notes	2016	2015
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 216 \$	1 970 \$
Placements	5	182 168	162 413
Revenu de primes à recevoir		637	1 081
Charges payées d'avance et autres débiteurs		399	391
Total des actifs courants		184 420	165 855
Actifs non courants			
Placements	5	47 222	41 944
Avances recouvrables au titre de l'assurance dépôts	6	6 255	10 145
Immobilisations corporelles	7	252	403
Immobilisations incorporelles	8	-	377
Total des actifs non courants		53 729	52 869
Total des actifs		238 149 \$	218 724 \$
PASSIFS			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		1 273 \$	1 279 \$
Revenu de primes différé	4	781	2 053
Total des passifs courants		2 054	3 332
Passifs non courants			
Créditeurs et charges à payer		979	954
Avantages du personnel	9	6 243	5 838
Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts	6	3 000	3 000
Total des passifs non courants		10 222	9 792
Total des passifs		12 276 \$	13 124 \$
CAPITAUX PROPRES			
Cumul des autres éléments du résultat global		(175) \$	41 \$
Fonds de réserve d'assurance-dépôts		226 048	205 559
Total des capitaux propres		225 873 \$	205 600 \$
Total des passifs et des capitaux propres		238 149 \$	218 724 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

Société ontarienne d'assurance-dépôts
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DU FONDS DE RÉSERVE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

(en milliers de dollars)

	Notes	Exercices clos le 31 décembre	
		2016	2015
PRODUITS			
Revenu de primes	4	27 134 \$	26 623 \$
Autres produits		1 807	1 708
		28 941	28 331
CHARGES			
Salaires et avantages		6 478	6 592
Charges d'exploitation		2 253	1 988
Recouvrement des charges d'exploitation		(261)	(446)
		8 470	8 134
Excédent des produits par rapport aux charges d'exploitation		20 471	20 197
(Recouvrement) pour pertes d'assurance, montant net	6	(18)	(249)
Excédent des produits par rapport au total des charges		20 489	20 446
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à l'ouverture de l'exercice		205 559	185 113
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la clôture de l'exercice		226 048 \$	205 559 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Société ontarienne d'assurance-dépôts

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars)

	Exercices clos le 31 décembre	
	2016	2015
Excédent des produits par rapport au total des charges	20 489 \$	20 446 \$
Autres éléments du résultat global :		
Profits latents (pertes latentes) sur des placements disponibles à la vente pendant l'exercice	(127)	195
Profits latents (pertes latentes) sur des placements disponibles à la vente acquis auprès des caisses en liquidation pendant l'exercice	(41)	21
Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pendant l'exercice	(48)	54
Total des autres éléments du résultat global	(216)	270
Résultat global	20 273 \$	20 716 \$

ÉTAT DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars)

	Exercices clos le 31 décembre	
	2016	2015
Cumul des autres éléments du résultat global, à l'ouverture de l'exercice	41 \$	(229) \$
Vente de placements disponibles à la vente inclus dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global	(146)	(125)
Profits latents sur des placements disponibles à la vente pendant l'exercice	19	320
Profits latents (pertes latentes) sur des placements disponibles à la vente acquis auprès des caisses en liquidation pendant l'exercice	(41)	21
Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pendant l'exercice	(48)	54
Variation nette pendant l'exercice	(216)	270
Cumul des autres éléments du résultat global, à la clôture de l'exercice	(175) \$	41 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne d'assurance-dépôts
ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Fonds de réserve d'assurance-dépôts		
Solde à l'ouverture de l'exercice	205 559 \$	185 113 \$
Excédent des produits par rapport au total des charges au cours de l'exercice	20 489	20 446
Solde à la clôture de l'exercice	226 048	205 559
Cumul des autres éléments du résultat global sur des placements disponibles à la vente :		
Solde à l'ouverture de l'exercice	431	215
Profits latents (pertes latentes) sur des placements disponibles à la vente pendant l'exercice	(168)	216
Solde à la clôture de l'exercice	263	431
Cumul des autres éléments du résultat global au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(390)	(444)
Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pendant l'exercice	(48)	54
Solde à la clôture de l'exercice	(438)	(390)
Total du cumul des autres éléments du résultat global, à la clôture de l'exercice	(175)	41
Total des capitaux propres	225 873 \$	205 600 \$

Société ontarienne d'assurance-dépôts
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en milliers de dollars)

		Exercices clos le 31 décembre	
	Notes	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Excédent des produits par rapport au total des charges		20 489 \$	20 446 \$
Ajustements :			
Recouvrement des pertes d'assurance		(18)	(249)
Perte à la sortie d'immobilisations corporelles		2	-
Profits latents (pertes latentes) sur des placements disponibles à la vente pendant l'exercice		(168)	216
Gains (pertes) actuariels au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pendant l'exercice		(48)	54
Amortissement des immobilisations corporelles	7	199	169
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	377	150
		20 833	20 786
Variations des éléments suivants :			
Revenu de primes à recevoir		444	146
Charges payées d'avance et autres débiteurs		(8)	320
Créditeurs et charges à payer		19	320
Revenu de primes différé		(1 272)	(235)
Avantages du personnel		405	(152)
		(412)	399
Recouvrements d'assurance-dépôts, montant net	6	3 908	6 552
		24 329	27 737
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts reçus		1 637	1,851
Acquisition de placements détenus à la clôture de l'exercice		(229 390)	(204 357)
Produit de la vente de placements		202 720	174 683
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(50)	(168)
		(25 083)	(27 991)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(754)	(254)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture de l'exercice		1 970	2 224
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de l'exercice		1 216 \$	1 970 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de la trésorerie et des placements à court terme.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (la « SOAD » ou la « Société »), agence « régie par le conseil d'administration » de la province d'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social, en vertu des dispositions de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (la « LCPCU »).

Les objectifs de la Société en vertu de la LCPCU sont les suivants :

- fournir une assurance contre les pertes totales ou partielles des dépôts auprès des caisses populaires et credit unions (les « caisses »);
- promouvoir la stabilité du secteur des caisses en Ontario, et y contribuer en permettant aux caisses de livrer une concurrence normale et efficace tout en prenant des risques raisonnables;
- poursuivre les objectifs établis ci-dessus au profit des personnes détenant des dépôts auprès des caisses de manière telle à atténuer l'exposition au risque de perte de la Société;
- recueillir, accumuler et publier des statistiques et d'autres renseignements sur les caisses au besoin;
- s'acquitter des fonctions prévues par la LCPCU ou des règlements ou de ce qu'elle est tenue de faire ou autorisée à faire conformément à la LCPCU ou aux règlements; et
- poursuivre tout autre objectif que le ministre précise par écrit ou qui peut être prescrit.

La LCPCU habilite la Société à exiger des caisses le paiement de primes lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. Les niveaux de prime sont établis par le règlement d'application de la LCPCU. Chaque année, la Société analyse la suffisance des niveaux de prime et avise le gouvernement en conséquence.

Le ministère des Finances a approuvé une facilité de crédit renouvelable de 400 millions de dollars par l'intermédiaire de l'Office ontarien de financement (« OOF ») afin que la Société puisse faire face aux difficultés systémiques du secteur qui pourraient nécessiter l'injection de sommes dépassant le fonds de réserve d'assurance-dépôts (le « FRAD »). Cette entente a pris effet le 1^{er} janvier 2014, et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, les intérêts débiteurs sur le solde de tout titre de créance sont imputés à un taux annuel égal au coût des fonds, pour la province, des emprunts à échéance de trois mois, déterminé par l'OOF au moment de l'emprunt, majoré de 0,575 % par année.

Examen du mandat de la SOAD

En novembre 2016, le gouvernement a annoncé qu'il irait de l'avant avec la création de l'Autorité de régulation des services financiers (« ARSF »), ce qui a donné lieu à l'examen mené par un Comité consultatif d'experts composé de trois membres, des mandats de la SOAD, de la Commission des services financiers de l'Ontario et du Tribunal des services financiers. Après l'annonce, le gouvernement a présenté et promulgué la loi établissant les premiers paramètres de l'ARSF, démontrant son engagement à moderniser et à renforcer la réglementation des services financiers et des régimes de retraite ainsi qu'à améliorer la protection des consommateurs, des investisseurs et des bénéficiaires des régimes de retraite. En décembre 2016, le ministre des Finances a établi le Secrétariat de la modernisation de la réglementation des services financiers (le « secrétariat »). Il incombe à la chef du secrétariat, nommée en janvier 2017, et à son équipe de gérer et de soutenir la transition en plusieurs phases vers l'ARSF, notamment tous les changements à apporter éventuellement au mandat de la SOAD susceptibles d'avoir une incidence importante sur les responsabilités et les activités en matière de solvabilité prudente et réglementaire de la SOAD. Le calendrier et la nature de la mise en œuvre sont inconnus pour le moment.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états ont été approuvés par le Conseil d'administration le 30 mars 2017.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers de la Société ont été établis au coût historique sauf dans le cas des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente, ceux-ci étant évalués à leur juste valeur.

(c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont établis en dollars canadiens que la Société utilise comme monnaie fonctionnelle. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

(d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS oblige la direction à avoir recours à son jugement, à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des conventions comptables et sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent varier de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les principaux éléments pour lesquels la Société a porté des jugements et formulé des hypothèses se trouvent dans la note sur les provisions pour pertes (note 6) et la note sur les évaluations des obligations au titre des prestations constituées rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pour les exercices futurs (note 9).

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Pour faciliter la compréhension de ses états financiers, la Société présente ci-dessous un résumé de ses principales méthodes comptables. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

(a) Revenu de primes

La Société a adopté un système de détermination de la cote aux fins du calcul de la prime différentielle, qu'elle applique, selon le règlement, aux dépôts assurés détenus par les caisses. Les revenus de primes sont calculés sur la base des rapports d'information annuels que les caisses doivent produire 75 jours après la clôture de leur exercice. Les revenus de primes sont comptabilisés une fois qu'ils ont été gagnés.

(b) Provision pour pertes

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques au titre d'avances d'assurance-dépôts accordées aux caisses mises en liquidation qui ont été portées en diminution des avances recouvrables, ainsi qu'une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état de la situation financière, et qui est inscrite à titre de passif.

Les fonds avancés à l'égard de l'assurance-dépôts et des prêts aux caisses sont à l'origine inscrits au coût. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite de provisions spécifiques.

La charge à payer pour les demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions spécifiques pour pertes et une charge à payer générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux caisses. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des caisses selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies par le passé. Les conditions économiques futures ne sont pas prévisibles avec certitude et les pertes réelles peuvent varier, peut-être sensiblement, des estimations de la direction. La direction a utilisé une méthode lui permettant d'évaluer toutes les caisses qui présentent la cote de risque la plus élevée selon le système existant de cotation du risque prospectif.

Dans le cadre de cette méthode, la Société utilise diverses itérations et hypothèses importantes comme la probabilité historique de manquement (à partir du modèle du fonds de réserve d'assurance-dépôts) et, dans la mesure du possible, les véritables probabilités de manquement. Le modèle permet également de catégoriser les caisses selon l'importance de leurs actifs et actualise la perte estimative dans la prochaine période de 12 mois. Les résultats du modèle et le niveau de couverture existant sont alors pris en compte, ainsi que le jugement de la direction à l'égard des conditions de l'économie et du marché, pour arriver à déterminer le montant final de la charge à payer générale pour perte.

Les variations à la provision pour pertes d'assurance surviennent à la suite d'examens trimestriels; elles sont comptabilisées à titre d'ajustement à la provision pour pertes d'assurance dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

(c) Avantages du personnel

(i) Régimes de retraite à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi aux termes duquel une entité verse des cotisations définies à une entité indépendante et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. La Société offre un régime de retraite à cotisations définies à tous ses employés permanents non contractuels. Elle leur propose aussi des dispositions supplémentaires prévoyant des prestations de retraite dépassant les limites du régime de retraite enregistré. Elle impute aux résultats le coût des prestations de retraite gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. La charge de retraite représente un pourcentage fixe du revenu des employés, plus la cotisation de contrepartie jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque actuariel, ni risque d'investissement.

(ii) Régimes à prestations définies rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi

La Société fournit des avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pour les exercices futurs concernant ses programmes d'assurance maladie, soins dentaires et vie, qu'elle accorde aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie ainsi qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations futures et que les avantages sont comptabilisés à leur valeur actualisée. Elle n'a pas mis d'actifs en réserve pour financer ces avantages. L'obligation au titre des prestations constituées est calculée annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Tous les gains et pertes actuariels qui surviennent à la suite du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies sont constatés dans leur intégralité dans l'état des autres éléments du résultat global et les coûts projetés des prestations définies sont imputés à l'état des résultats. La note 9(ii) comporte des renseignements additionnels.

(iii) Autres avantages à long terme

La Société a aussi des obligations à long terme au titre des avantages du personnel notamment les charges à payer au titre des prestations de maintien en poste de certains employés clés. Les régimes sont conçus pour faire en sorte que le personnel clé reste en poste pendant une période suffisamment longue pour que la Société dispose du temps nécessaire à la planification efficace de la relève. L'acceptation des avantages est volontaire; les probabilités d'acceptation sont estimées à la fin de la période de présentation. Les avantages sont comptabilisés à leur valeur actualisée s'ils sont payables plus de 12 mois après la période de présentation. Tous les régimes actuels ont été acceptés et comptabilisés.

(iv) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. La Société comptabilise les droits à congé annuel rémunéré et non utilisé cumulés à la fin de la période de présentation comme charge à payer dans les avantages à court terme.

(d) Instruments financiers

Les placements de la SOAD sont effectués dans des instruments financiers qui ne sont pas des actifs financiers dérivés et qui sont classés, selon les intentions de la direction, comme étant disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, les placements sont évalués à la juste valeur et les variations à cet égard, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et sont présentées avec les capitaux propres. Lorsqu'un placement est décomptabilisé ou vendu, le cumul du profit ou de la perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré à l'état des résultats.

(e) Immobilisations corporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Les éléments des immobilisations corporelles sont évalués au coût, déduction faite du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs et tout autre coût directement attribuable à leur mise en état pour permettre leur exploitation de la manière prévue, notamment l'inclusion des coûts d'emprunt des actifs admissibles dont la date de début de la capitalisation est le 1^{er} janvier 2010 ou après cette date. Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités du matériel afférent sont inscrits à l'actif comme composantes de ce matériel. Si les composantes d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente, elles sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles distinctes.

Les profits ou les pertes résultant de sorties d'immobilisations corporelles représentent l'écart entre le produit de la sortie et la valeur comptable et ils sont comptabilisés au montant net à titre de revenus divers dans les résultats. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés au besoin.

(ii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, c'est-à-dire le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle, s'il en est. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et le matériel connexes sont amortis sur une période de trois ans selon le mode linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon le mode linéaire sur la durée du bail.

(f) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties dans les résultats soit selon le mode linéaire, soit sur une base accélérée sur une période de 7 ans au plus. S'il survient des événements ou changements des conditions d'exploitation particuliers, une évaluation de la dépréciation est effectuée et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles ayant des durées d'utilité déterminables peuvent être ajustées.

(g) Paiements au titre de la location

Les versements effectués conformément aux modalités du contrat de location simple sont comptabilisés dans l'état des résultats selon le mode linéaire sur la durée du bail. Les avantages reçus sont comptabilisés comme partie intégrante du total des charges locatives sur la durée du contrat de location.

(h) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts, sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est calculé aux taux d'imposition qui vraisemblablement s'appliqueront aux différences temporaires lorsqu'elles s'inverseront, selon les lois en vigueur ou quasi en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible, et si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

La principale source de revenu de la Société réside dans les primes versées par les caisses lesquelles ne sont pas imposables en vertu du sous-alinéa 137.1(2) de la Loi de l'impôt sur le revenu. En conséquence, la Société génère des pertes autres qu'en capital à des fins fiscales depuis ses débuts.

(i) Normes publiées dont la mise en application n'est pas encore obligatoire :

La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle des modifications nouvelles et révisées des IFRS sur ses états financiers. L'incidence n'est pas déterminée pour le moment.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme définitive IFRS 9, Instruments financiers (l'« IFRS 9 »). La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 a été fixée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle doit être mise en application rétrospectivement, à quelques exceptions près. Une adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé et n'est autorisé que si l'information est disponible, sans recours à l'information rétrospective. L'IFRS 9 met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers.

En vertu de l'IFRS 9, les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers et modifie également le modèle de dépréciation, en instaurant un nouveau modèle fondé sur les pertes sur créances attendues pour le calcul de la dépréciation. L'IFRS 9 comprend également une nouvelle norme générale sur la comptabilité de couverture qui harmonise davantage la comptabilité de couverture et la gestion des risques.

Cette nouvelle norme ne modifie pas fondamentalement les types de relations de couverture ni les exigences d'évaluation et de comptabilisation de l'inefficacité, mais elle permettra davantage de stratégies de couverture utilisées dans le cadre de la gestion des risques aux fins d'admissibilité à la comptabilité de couverture et introduira l'exercice d'un jugement plus important lors de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. Aux fins de l'application de la nouvelle norme générale sur la comptabilité de couverture, des exigences de transitions spéciales ont été mises en place. La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 9 dans ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1er janvier 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (l'« IFRS 15 »). La nouvelle norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Une application anticipée est permise. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, Contrats de construction, l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, l'IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, l'IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, l'IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients, et la SIC-31, Produits des activités ordinaires – Opérations de troc impliquant des services de publicité. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés, sur le moment de leur comptabilisation, ou les deux. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location (l'« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17 – Contrats de location et ses interprétations connexes. L'IFRS 16 présente un modèle comptable unique pour le preneur, qui exige la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats de location, à moins que la durée du contrat de location ne dépasse pas 12 mois ou que l'actif sous-jacent soit de faible valeur. L'IFRS 16 reprend en grande partie la comptabilisation pour le bailleur stipulée dans l'IAS 17 et retient la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location- financement. L'IFRS 16 sera appliquée de manière rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise sous réserve de l'adoption de l'IFRS 15 également.

4. REVENUS DE PRIMES

(en milliers \$)	2016	2015
	27 134	26 623

Les primes différentielles sont calculées, d'une part, d'après le montant total des dépôts assurés détenus par les caisses à la fin de leur exercice et, d'autre part, elles sont déterminées en fonction d'un éventail de critères de risques gradés d'après un barème dont l'application produit une cote de risque. La Société a conçu un nouveau système de détermination de la cote aux fins du calcul de la prime différentielle qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Le système détermine une cote aux fins du calcul de la prime différentielle en fonction du montant du capital réglementaire de la caisse (pondération de 64 %) et de sa cote de gouvernance d'entreprise telle qu'elle a été établie par le plus récent examen sur place (pondération de 36 %). La cote est calculée sur une base continue en fonction des niveaux de prime existants (de 1,00 \$ à 3,00 \$ par tranche de 1 000 \$ de dépôts assurés). Les taux en vigueur (par tranche de 1 000 \$ de dépôts assurés) sont établis comme suit :

Cote aux fins du calcul de la prime différentielle	Calcul de la prime
Supérieure ou égale à 90 points	1,00 \$
Supérieure à 0 point et inférieure à 90 points	1,75 \$ -(cote aux fins du calcul de la prime différentielle/90 x 0,75 \$)
0 point	3,00 \$

Au 31 décembre 2016, la SOAD affiche des revenus de primes différés de 781 000 \$ (2 053 000 \$ en 2015), qui représentent le solde des primes au prorata des caisses dont l'exercice chevauche la clôture de l'exercice de la Société.

5. PLACEMENTS

Les placements courants et non courants de la Société sont classés comme étant disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans l'état du cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu. Au 31 décembre 2016, les placements courants, très liquides, ont un rendement moyen pondéré de 0,67 % (0,67 % en 2015). Les placements non courants sont principalement constitués d'obligations gouvernementales échelonnées dont la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance est supérieure à un an. Le rendement moyen pondéré de ces placements était de 1,13 % (1,20 % en 2015). La Société a confié à l'OOF la gestion de son portefeuille de placements. La composition des placements de la Société est le reflet de ses obligations potentielles en matière d'assurance, et elle est structurée de manière à respecter les exigences aussi bien de la *Loi de l'impôt sur le revenu* que de la LCPCU et du Règlement 237/09.

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Montant (en milliers \$)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers \$)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Acceptations bancaires / Billets de dépôt bancaires	73 847	0,81 %	59	64 553	0,81 %	40
Bons du Trésor du Canada et d'Ontario	59 993	0,50 %	87	55 600	0,53 %	96
Obligations à taux variable de la Fiducie du Canada pour l'habitation	38 288	0,70 %	103	32 212	0,79 %	75
Obligations à taux variable de la province de l'Ontario	10 040	0,72 %	265	10 047	0,73 %	148
Total des placements courants	182 168	0,67 %	89	162 413	0,67 %	73
Obligations gouvernementales échelonnées	46 908	1,13 %	604	41 589	1,20 %	607
Actions de catégorie B de la coopérative CUCO (acquises auprès des caisses en liquidation)	314			355		
Total des placements non courants	47 222			41 944		
Total des placements	229 390			204 357		

Le total des placements non courants englobe notamment des actions de catégorie B de la coopérative CUCO acquises de 19 caisses mises en liquidation, surtout en vue de faciliter la cessation de leurs activités. Au 31 décembre 2016, ces placements étaient évalués à 314 000 \$ (355 000 \$ en 2015). Pendant l'exercice, des distributions de capital totalisant 48 000 \$ (0 \$ en 2015) ont été versées par la coopérative CUCO.

Hiérarchie des justes valeurs

La Société a recours à une hiérarchie des justes valeurs pour le classement des données utilisées dans les techniques d'évaluation de la juste valeur. Aux 31 décembre 2016 et 2015, tous les instruments financiers de la Société avaient été évalués comme suit :

Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers \$)	2016	2015
Niveau 1	229 076	204 002
Niveau 2	314	355
Niveau 3	-	-
Total	229 390	204 357

Les différents niveaux ont été définis comme suit :

Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour des actifs ou des passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Aucun placement n'a été déplacé entre les niveaux de hiérarchie au cours de l'exercice.

6. AVANCES RECOUVRABLES AU TITRE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS ET CHARGES À PAYER POUR DEMANDES D'INDEMNISATION D'ASSURANCE-DÉPÔTS

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables découlant de la faillite de certaines caisses ne paraissant pas dans leurs états financiers et une charge à payer générale pour pertes non identifiées auprès de caisses particulières. La fraction de la provision pour pertes comptabilisées au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, mais que la Société n'a pas encore eu à verser, figure dans les passifs à l'état de la situation financière sous « Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts ». Lorsque les fonds avancés concernant les demandes d'indemnisation à l'égard de dépôts assurés dépassent l'estimation de la provision pour pertes à la fin de la période de présentation, le solde figure à l'état de la situation financière sous « Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts ». Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes comprise dans « Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance- dépôts » est restée à 3 000 000 \$ au 31 décembre 2016 (3 000 000 \$ en 2015) et elle est calculée conformément à la méthodologie décrite à la note 3 b).

(en milliers de dollars)	2016			2015		
	Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts	Montant net	Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts	Montant net
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 145	(3 000)	7 145	16 688	(3 240)	13 448
Diminution de la charge à payer générale de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Variation nette des recouvrements spécifiques pour pertes des exercices précédents, réserves et avancées	18	-	18	9	240	249
Total net des recouvrements pour l'assurance-dépôts	18	-	18	9	240	249
Total de la trésorerie versée en contrepartie des prêts achetés auprès des caisses en liquidation	337	-	337	321	-	321
Total des recouvrements de trésorerie pour pertes des exercices précédents	(4 245)	-	(4 245)	(6 873)	-	(6 873)
Recouvrements au titre de l'assurance-dépôts, montant net	(3 908)	-	(3 908)	(6 552)	-	(6 552)
Total de la variation nette	(3 890)	-	(3 890)	(6 543)	240	(6 303)
Solde à la clôture de l'exercice	6 255	(3 000)	3 255	10 145	(3 000)	7 145

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers \$)	Mobilier et agencements	Matériel de bureau	Ordinateurs et matériel connexe	Logiciels	Améliorations locatives	Total
Coût ou coût présumé						
Solde au 1^{er} janvier 2015	538	69	1 918	826	528	3 879
Entrées	4	-	147	17	-	168
Sorties	(2)	-	(14)	-	-	(16)
Solde au 31 décembre 2015	540	69	2 051	843	528	4 031
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	540	69	2 051	843	528	4 031
Entrées	-	-	37	14	-	51
Sorties	(11)	-	(15)	-	-	(26)
Solde au 31 décembre 2016	529	69	2 073	857	528	4 056
Amortissement						
Solde au 1^{er} janvier 2015	464	58	1 819	752	381	3 474
Amortissement pour l'exercice	14	2	59	36	57	169
Sorties	(2)	-	(13)	-	-	(15)
Solde au 31 décembre 2015	477	60	1 865	788	438	3 628
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	477	60	1 865	788	438	3 628
Amortissement pour l'exercice	12	2	93	35	57	199
Sorties	(9)	-	(14)	-	-	(23)
Solde au 31 décembre 2016	480	62	1 944	823	495	3 804
Valeur comptable						
Au 1 ^{er} janvier 2015	74	11	98	74	147	404
Au 31 décembre 2015	63	9	185	56	90	403
Au 31 décembre 2016	49	7	129	34	33	252

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers \$)	Frais de développement
Coût	
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	1 050
Entrées	-
Sorties	-
Solde au 31 décembre 2015	1 050
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	1 050
Entrées	-
Sorties	-
Solde au 31 décembre 2016	1 050
Amortissement	
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	524
Amortissement pour l'exercice	150
Solde au 31 décembre 2015	674
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	674
Amortissement pour l'exercice	376
Solde au 31 décembre 2016	1 050
Valeurs comptables	
Au 1 ^{er} janvier 2015	527
Au 31 décembre 2015	377
Au 31 décembre 2016	-

Avant 2016, le logiciel Web qui a été créé par le personnel de la Société aux fins du dépôt électronique des données financières par les caisses a été inscrit à titre d'immobilisation incorporelle. Les frais de développement capitalisés sont évalués au coût moins le cumul de l'amortissement et de tout cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé dans l'état des résultats selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif.

L'amortissement du logiciel a été accéléré au cours de l'exercice afin de réduire la valeur comptable nette à zéro au 31 décembre 2016, car l'outil logiciel a été remplacé par un autre système de présentation de l'information financière basé sur le Web visant à améliorer la robustesse et la souplesse de la solution de présentation de l'information financière en ligne de la Société. Le nouvel outil de présentation de l'information financière a été mis au point par le personnel de la Société et le coût a été entièrement comptabilisé dans l'état des résultats de l'exercice.

9. AVANTAGES DU PERSONNEL

(i) Régime de retraite

La Société offre un régime à cotisations définies de retraite à tous les membres du personnel admissibles. En outre, la SOAD comptabilise des avantages à un régime complémentaire de retraite et à un régime de retraite auxiliaire (tous les deux non enregistrés). Le régime complémentaire de retraite prévoit les mêmes avantages que le régime enregistré sur la portion de revenu d'un membre du personnel étant au-delà des limites des régimes enregistrés. Le régime auxiliaire de retraite prévoit un montant de cotisation supplémentaire défini pour l'ancien chef de la direction sur son salaire de base. La charge de retraite totale de la Société imputée à l'état des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts en 2016 a été de 501 000 \$ (519 000 \$ en 2015). Le total des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2016 s'est élevé à 1 790 000 \$ (1 683 000 \$ en 2015)

(ii) Prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi

La Société constate la valeur actuelle des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi concernant ses programmes d'assurance maladie, soins dentaires et vie. La dernière évaluation actuarielle complète du régime à prestations définies a été effectuée en date du 31 décembre 2014 par un actuaire indépendant. Une évaluation triennale complète sera entreprise plus tard en 2017 en vue de la présentation de l'information financière à la clôture de l'exercice 2017. L'évaluation des obligations au titre des avantages sociaux est effectuée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2016, établie sur une base actuarielle, s'est élevée à 3 409 000 \$ (3 184 000 \$ en 2015). Le coût annuel des prestations, y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, est de 252 000 \$ (242 000 \$ en 2015).

Les hypothèses ayant servi à l'évaluation actuarielle des obligations au titre des avantages futurs sont les suivantes : un taux d'actualisation de 4,00 % (4,10 % en 2015), un taux d'augmentation des salaires de 3,0 % (3,0 % en 2015), et un taux tendanciel moyen immédiat d'accroissement du coût des soins de santé de 4,97 % (5,00 % en 2015) qui baissera graduellement pour atteindre un taux annuel de 4,5 % d'ici 2032. La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées en date du 31 décembre.

Variation des obligations au titre des avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi (en milliers \$)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Obligations au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	3 184	3 056
Coût des services rendus au cours de l'exercice	124	120
Coût financier	129	122
Prestations versées	(76)	(60)
Réévaluation de l'incidence des variations dans les hypothèses incluses aux autres éléments du résultat global	48	(54)
Obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice	3 409	3 184

Analyse de sensibilité (en milliers \$)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
1. Present value of defined benefit obligation		
Taux d'actualisation -25 points de base	3 567	3 331
Taux d'actualisation +25 points de base	3 261	3 047
Taux d'inflation liés aux soins de santé -100 points de base	2 843	2 684
Taux d'inflation liés aux soins de santé +100 points de base	4 140	3 827
Hypothèse relative à la mortalité – espérance de vie de -un an	3 241	3 033
Hypothèse relative à la mortalité – espérance de vie de +un an	3 582	3 341
2. Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies en pourcentage		
Taux d'actualisation -25 points de base	4,64 %	4,61 %
Taux d'actualisation +25 points de base	-4,34 %	-4,31 %
Taux d'inflation lié aux soins de santé -100 points de base	-16,61 %	-15,71 %
Taux d'inflation lié aux soins de santé +100 points de base	21,46 %	20,17 %
Hypothèse relative à la mortalité – espérance de vie de -un an	-4,93 %	-4,76 %
Hypothèse relative à la mortalité – espérance de vie de +un an	5,1 %	4,92 %
3. Variation de l'obligation au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation -25 points de base	158	147
Taux d'actualisation +25 points de base	(148)	(137)
Taux d'inflation lié aux soins de santé -100 points de base	(566)	(500)
Taux d'inflation lié aux soins de santé +100 points de base	732	642
Hypothèse relative à la mortalité - espérance de vie de un an	(168)	(152)
Hypothèse relative à la mortalité + espérance de vie de un an	174	157
4. Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies (en années)		
Taux d'actualisation -25 points de base	18,16	18,03
Taux d'actualisation +25 points de base	17,77	17,65

En outre, la Société a mis en place un plan de maintien en poste des ressources humaines pour les principaux membres de son personnel de gestion afin d'assurer la planification efficace de la transition et de la relève. Les charges à payer au titre des prestations de maintien en poste ont totalisé 1 044 000 \$ au 31 décembre 2016 (971 000 \$ en 2015).

Sommaire du passif au titre des avantages du personnel à payer (non courants) :

(en milliers \$)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Prestations de retraite du personnel	1 790	1 683
Prestations futures rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi	3 409	3 184
Prestations de maintien en poste pour les principaux membres du personnel de gestion	1 044	971
Total	6 243	5 838

10. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements de loyer annuel au titre du contrat non résiliable de location simple de la Société se résument comme suit :

(en milliers \$)	2016	2015
Moins de un an	71	-
De un an à cinq ans	223	306
Plus de cinq ans	-	-

La Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes pour les locaux visés par le contrat de location simple, qui s'élèvent à l'heure actuelle à environ 340 000 \$ par année.

Le contrat de location actuel du bureau principal va expirer le 5 août 2018 et il est assorti d'une option de reconduction de un an avec les mêmes modalités.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt inscrite à l'état des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts se présente comme suit :

Comptabilisation du taux d'impôt effectif

(en milliers \$)	2016	2015
Bénéfice avant impôt sur le résultat	20 489	20 446
Impôt sur le résultat selon le taux combiné prévu par la loi de 26,5 %	5 430	5 418
Bénéfice non inclus à des fins fiscales	(7 260)	(7 157)
Pertes de l'exercice pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	1 636	1 741
Autres, montant net	194	(2)
Charge (recouvrement)	-	-

Actifs et passifs d'impôt différé

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des éléments suivants :

(en milliers \$)	2016	2015
Différences temporaires déductibles	4 180	3 979
Bénéfice découlant du report en avant de pertes fiscales	14 130	12 473
	18 310	16 452

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la Société pourrait imputer ces actifs d'impôt.

Au 31 décembre 2016, des pertes fiscales de 53 321 \$ incluses dans les actifs d'impôt différé non comptabilisés ci-dessus viendront à échéance entre 2027 et 2036 (47 066 \$ en 2015 – entre 2026 et 2035).

12. PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux membres du personnel de gestion

Rémunération des administrateurs et des principaux membres du personnel de gestion

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 157 000 \$ (120 000 \$ en 2015). Le remboursement des dépenses des administrateurs a totalisé environ 30 000 \$ (41 000 \$ en 2015).

Conformément à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, la SOAD publie le nom, le titre, la rémunération et les avantages imposables de tous les employés qui ont gagné 100 000 \$ ou plus en 2016. Ces données se trouvent sur le site Web du ministère des Finances à l'adresse : <http://www.fin.gov.on.ca/fr/publications/salarydisclosure/pssd/index.html>.

Outre la rémunération, la Société a mis en place des régimes de maintien en poste des ressources humaines pour les principaux membres de son personnel de gestion afin d'assurer la planification efficace de la transition et de la relève. Les modalités des régimes varient selon les personnes et leur acceptation est volontaire. Les autres avantages se composent des cotisations de la SOAD au régime de retraite et aux avantages complémentaires postérieurs à l'emploi auxquels tous les employés de la Société ont droit de participer lorsqu'ils satisfont aux critères d'admissibilité.

La rémunération des principaux membres du personnel comprend ce qui suit :

(en milliers \$)	2016	2015
Avantages à court terme	32	43
Avantages postérieurs à l'emploi	161	178
Autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail	55	265
Total	248	486

13. ÉVENTUALITÉS

La Société peut être exposée à diverses actions en justice qui sont intentées dans le cours normal de ses activités quand elle agit à titre d'administratrice ou de liquidatrice d'une caisse. Au 31 décembre 2016, aucune action en justice n'avait cours contre la Société.

14. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que la Société subirait si un client ou une contrepartie à un instrument financier manquait à ses obligations contractuelles, et le risque découle principalement des titres de placement de la Société. Celle-ci réduit au minimum son risque de crédit en investissant dans des instruments financiers de qualité supérieure et en limitant le montant engagé auprès d'une seule contrepartie. Tous les placements dans le FRAD sont limités à ceux qu'autorisent les lois en vigueur, selon les conditions établies dans le contrat avec l'OOF concernant la marge de crédit et ils sont assujettis à toutes les limites établies par la politique de placement de la Société. Pour obtenir des détails sur la composition et les risques de crédit afférents aux placements, se reporter à la note 5, Placements. À titre d'assureur des dépôts en vertu de la LCPCU, la Société peut parfois être obligée d'effectuer des paiements aux déposants assurés en cas de défaut d'une caisse, ce qui donne lieu à des avances d'assurance-dépôts recouvrables par la Société.

La réalisation de ses demandes d'indemnisation dépend en grande partie de la qualité du crédit ou de la valeur des actifs détenus dans les biens des caisses en défaut. La SOAD participe directement au processus de réalisation des actifs de ces caisses en liquidation afin d'atténuer le risque de crédit et de réduire au minimum les pertes éventuelles pour la Société.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société soit incapable de satisfaire à ses obligations financières envers les déposants à mesure qu'elles viennent à échéance. La méthode de gestion des liquidités pratiquée par la Société lui prescrit de veiller, autant que faire se peut, à ce qu'elle dispose en tout temps de liquidités suffisantes pour rembourser les créances à échéance, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou entacher sa réputation.

Le plus souvent, la Société fait le nécessaire pour que son solde de trésorerie soit suffisant pour acquitter les charges d'exploitation prévues pendant 90 jours, y compris le coût du service de ses obligations financières, s'il en est. Les charges d'exploitation n'englobent pas les conséquences possibles de circonstances extrêmes qui ne peuvent être prévues raisonnablement, par exemple les catastrophes naturelles. Par ailleurs, 80 % des placements de la Société sont détenus dans des instruments à court terme hautement liquides. La Société peut en outre compter sur une marge de crédit, approuvée par le ministre des Finances, soit une somme de 400 millions de dollars sur laquelle elle peut effectuer des prélèvements pour disposer de liquidités à titre d'assureur des dépôts des caisses dans la province d'Ontario. Les modalités de la marge de crédit exigent que la SOAD liquide ses placements dans le FRAD avant de pouvoir emprunter une somme supérieure à 20 millions de dollars. La facilité de crédit renouvelable est d'une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2014, et reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Les intérêts sur les prélèvements sont calculés au taux annuel égal au coût des emprunts à trois mois contractés par la province, plus 0,575 %, tel qu'il est déterminé par l'OOF au début de chaque trimestre.

(c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits ou sur la valeur des instruments financiers détenus. La Société n'effectue aucune opération sur devises. Les placements dans des capitaux propres sont limités à 314 000 \$ dans des actions de catégorie B de la coopérative CUCO. Le principal objectif de placement de la SOAD consiste à préserver son capital et à réunir les liquidités nécessaires pour acquitter les demandes d'indemnisation et les frais d'exploitation permanents.

(d) Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

La Société comptabilise ses actifs financiers à taux fixe comme s'ils étaient disponibles à la vente. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de déclaration ne se répercuterait pas sur le résultat net pour ce qui est des instruments à taux fixe. Une variation des taux d'intérêt de 1 % aurait entraîné une augmentation ou une diminution des capitaux propres au 31 décembre de 2 107 000 \$ (1 974 000 \$ en 2015).

(e) Gestion du capital

Le conseil d'administration a pour mandat, entre autres, d'améliorer la solidité financière du secteur des credit unions. Au 31 décembre 2016, la Société disposait d'un FRAD de 226,0 millions de dollars, soit 79 points de base des dépôts assurés estimatifs du secteur. La Société continuera de mener le FRAD à la cible établie de 100 points de base d'ici 2022 se donnant ainsi les moyens de continuer d'assurer la protection des déposants.

15. INFORMATION À FOURNIR SUR LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et des passifs financiers, comprenant la trésorerie et équivalents de trésorerie, le revenu de primes à recevoir, les créditeurs et charges à payer, les avantages du personnel et les charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts, se rapproche de leur valeur comptable.

RÉPONDRE AUX ATTENTES ÉNONCÉES DANS LE MANDAT DE L'ORGANISME

L'examen du mandat de la SOAD a débuté en 2015 et s'est poursuivi en 2016. De ce fait, le ministre des Finances n'a pas émis de lettre de mandat. Par conséquent, il n'y a pas eu d'attentes énoncées. De plus, le gouvernement n'a pas encore décidé s'il allait publier une lettre pour 2017 étant donné que les responsabilités de solvabilité prudentielles de la SOAD seront éventuellement transférées à la nouvelle Autorité de régulation des services financiers.

CAISSES POPULAIRES, CREDIT UNIONS ET FÉDÉRATIONS ASSURÉES PAR LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS au 31 décembre 2016

CAISSES POPULAIRES

Caisse populaire Cochrane - Témiskaming Limitée
Caisse populaire d'Alban Limitée
Caisse populaire d'Alfred Limitée
Caisse populaire de Bonfield Limitée
Caisse populaire de Cornwall Inc.
Caisse populaire de Hawkesbury Limitée
Caisse populaire de Hearst Limitée
Caisse populaire de Kapuskasing Limitée
Caisse populaire de la Vallée
Caisse populaire de Mattawa Limitée
Caisse populaire de Mattice Limitée
Caisse populaire de Noëlville Limitée
Caisse populaire de Timmins Limitée (La)
Caisse populaire de Verner Limitée
Caisse populaire North Bay Limitée
Caisse populaire Nouvel-Horizon Inc.
Caisse Populaire Pointe-aux-Roches-Técumseh Inc.
Caisse Populaire Rideau-Vision d'Ottawa Inc.
Caisse Populaire St. Charles Limitée
Caisse populaire Sturgeon Falls Limitée
Caisse populaire Trillium Inc.
Caisse populaire Vallée Est Limitée
Caisse populaire Vermillon
Caisse populaire Voyageurs Inc.
Caisse populaire Welland Limitée

CREDIT UNIONS

Adjala Credit Union Limited
Airline Financial Credit Union Limited
Alterna Savings and Credit Union Limited
Auto Workers Community Credit Union Limited
Bay Credit Union Limited
Bayshore Credit Union Ltd.
Buduchnist Credit Union Limited
CCB Employees' Credit Union Limited
City Savings & Credit Union Limited
Communication Technologies Credit Union Limited
Copperfin Credit Union Limited
Creative Arts Savings & Credit Union Limited
DUCA Financial Services Credit Union Ltd.
Dundalk District Credit Union Limited
Durham Educational Employees' Credit Union Limited
Education Credit Union Limited
Energy Credit Union Limited (The)
Equity Credit Union Inc.
Estonian (Toronto) Credit Union Limited
Finnish Credit Union Limited
FirstOntario Credit Union Limited
Fort York Community Credit Union Limited
Frontline Financial Credit Union Limited
Ganaraska Credit Union Ltd.
Golden Horseshoe Credit Union Limited
Hamilton Municipal Employees' Credit Union Limited
Health Care Credit Union Limited
Heritage Savings & Credit Union Inc.
Italian Canadian Savings & Credit Union Limited

Kawartha Credit Union Limited
Kindred Credit Union Limited
Kingston Community Credit Union Limited
Korean (Toronto) Credit Union Limited
Korean Catholic Church Credit Union Limited
L.I.U.N.A. Local 183 Credit Union Limited
Latvian Credit Union Limited
Libro Credit Union Limited
London Fire Fighters' Credit Union Limited
Luminus Financial Services & Credit Union Limited
Mainstreet Credit Union Limited
Member Savings Credit Union Limited
MemberOne Credit Union Limited
Meridian Credit Union Limited
Momentum Credit Union Limited
Motor City Community Credit Union Limited
Moya Financial Credit Union Limited
Northern Credit Union Limited
Ontario Educational Credit Union Limited
Ontario Provincial Police Association Credit Union Ltd.
Oshawa Community Credit Union Limited
Ottawa Police Credit Union Limited
Pace Savings & Credit Union Limited
Parama Lithuanian Credit Union Limited
PenFinancial Credit Union Limited
Police Credit Union Limited (The)
QuintEssential Credit Union Limited
Rapport Credit Union Limited
Resurrection Credit Union Limited
Smiths Falls Community Credit Union Limited
Southwest Regional Credit Union Ltd.
St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Ltd.
Sudbury Credit Union Limited
Taiwanese - Canadian Toronto Credit Union Limited
Talka Credit Union Limited
Tandia Financial Credit Union Limited
Thorold Community Credit Union Limited
Toronto Municipal Employees' Credit Union Limited
Ukrainian Credit Union Limited
United Employees' Credit Union Limited
Utilities Employees' (Windsor) Credit Union Limited
Victory Community Credit Union Limited
Windsor Family Credit Union Limited
Your Credit Union Limited
Your Neighbourhood Credit Union Limited

FÉDÉRATIONS

L'Alliance de caisses populaires de l'Ontario Inc.
La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.